

INFORMATION EAUX

CAHIER
DETACHABLE
24 PAGES
CONSACREES
A LA R&D

RHIN-MEUSE
400 emplois au service de l'eau
page 5

D.G.C.C.R.F.

Résultats de l'enquête
sur le prix de l'eau
1994 - 1999
page 1 - 2

HYDROTOP
Crée le Prix Méditerranéen
de l'eau
page 14



Office
International
de l'Eau

ENGREF
Les élèves ingénieurs
rédigent des synthèses
pour l'OIEau

page 22

SOMMAIRE

Revue mensuelle - 11 numéros/an

Directeur de la publication : J.F. DONZIER
Rédacteur en Chef : J.A. FABY
Rédacteur en Chef Adjoint : D. DELAGE
Coordination : N. FURBEYRE
Secrétariat : N. CHAILLOU
Abonnements : N. TREILLARD

Abonnement 1 an
France : 2 699 FTTC
Etranger : 2 480 FF

Office International de l'Eau

Service National d'Information
et de Documentation sur l'Eau
15, rue Edouard Chamberland
87065 Limoges Cedex
Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47
Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48
E-Mail : snide@oieau.fr

Numéro Paritaire
ISSN

AD 234
0012-9003 - 46^{ème} année

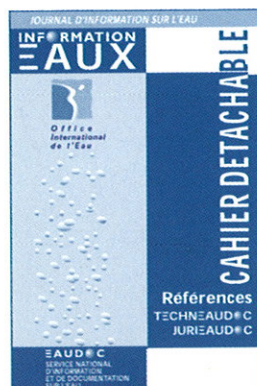
Nouvelles des Agences de l'Eau

- Adour-Garonne 3
- Rhin-Meuse 4
- Rhône-Méditerranée-Corse 5
- Seine-Normandie 6

Actualités

- Françaises 8
- Autour du Monde 16
- Librairie 17
- Lu dans la Presse 19
- R.I.O.B. 20

Nouvelles de l'Office International de l'Eau 21



Cahier Détachable

Documents sélectionnés et analysés
Références récentes de JURIEAUDOC

Agenda 24 des Evénements

Le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie vient de publier l'enquête de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes sur les prix de l'eau pratiqués en juillet de chaque année entre 1994 et 1999. L'enquête a été réalisée à partir d'un échantillon de 738 communes métropolitaines, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m3.

Le montant moyen d'une facture d'eau et d'assainissement en juillet 1999 est de l'ordre de 2049 F TTC.

Sur les cinq années précédentes, le montant global de la facture d'eau avait augmenté de 21 % (en francs courants), mais on constate que le taux annuel d'augmentation continue à décroître : + 6,5 % de 1994 à 1995, + 2,1% de 1997 à 1998, et + 1,7 % de 1998 à 1999.

La tendance au ralentissement des hausses de prix concerne aussi bien l'évolution des prix de la distribution de l'eau potable que celle des prix de la collecte et du traitement des eaux usées. Toutefois, entre 1998 et 1999, on observe une hausse du prix de la distribution d'eau potable égale à celle observée sur la période 1997-1998 (0,9%). Pour l'assainissement, le taux d'augmentation, bien qu'encore supérieur à celui de l'eau, est inférieur à celui de la période annuelle précédente (2,4 % au lieu de 3,2%).

Le rapport entre le prix au m3 le plus élevé observé au niveau des communes et le prix le plus bas reste important et quasiment constant depuis 1992 (de 7), mais de 1,7 seulement si l'on retire de l'échantillon les 10 % les plus chers et les 10% les moins chers.

- Evolution des différents postes de la facture :

Le poste "distribution de l'eau potable"

Les taxes et prélèvements des organismes publics représentaient en 1999 près de **12%** de ce poste, contre 11% en 1994. Le niveau des prélèvements paraît toutefois stabilisé depuis 1996.

La part de l'**abonnement** ou part fixe a augmenté de trois points entre 1994 et 1999 (**17%** contre 14% de la facture) ; cette augmentation a eu lieu sur la période 1994-1997. Depuis, cette proportion n'a pas évolué.

Le poste "collecte et traitement des eaux usées"

L'augmentation de ce poste sur la période 1994-1999 est due à la fois à l'augmentation du prix du service et à celle des taxes et prélèvements d'organismes publics. Le rythme d'augmentation a été cependant plus fort, sa part étant passée de 37% à 40% entre 1994 et 1999 dont deux points dus à la redevance "pollution".

La part totale des **taxes et redevances** liées aux deux postes est passée de 24% de la facture en 1994 à **27%** en 1999.

L'ensemble des **deux redevances "préservation des ressources" et "pollution"** représen-

te **17%** de la facture totale en 1999 contre un peu plus de 15% en 1994.

La part des trois taxes fixées au niveau national (Fonds National d'Adduction d'EAU/FNDAE, TVA et Voies Navigables de France/VNF) représente **10%** contre 9% en 1994.

Evolution de la facture d'eau entre 1994 et 1999						
	1994	1995	1996	1997	1998	1999
distribution de l'eau	765	793	822	842	851	862
redevance préservation des ressources	26	31	32	33	34	33
collecte et traitement des eaux usées	525	555	585	614	631	643
redevance pollution	220	253	284	291	304	315
FNDAE+VNF+TVA	153	167	187	194	195	196
TOTAL TTC	1689	1799	1910	1974	2015	2049

- Evolution des redevances des agences de l'Eau :

Entre 1994 et 1999, les redevances perçues par les agences de l'eau ont progressé globalement de **42 %**, soit deux fois plus rapidement que les autres éléments de la facture d'eau (18 %).

Sur l'ensemble de la période 1994-1999, les redevances ont encore représenté un élément accélérateur de l'augmentation de la facture d'eau; elles ont augmenté de 102,43F en cinq ans, ce qui représente 28% de la hausse totale de la facture (360F). La redevance pollution, qui a augmenté de 94,80 F participe à elle seule pour 26,3% à la hausse.

Le montant de la redevance "préservation des ressources en eau" pour une facture d'eau moyenne de 120 m3 est passé de 25,67F en 1994 à 33,3 F en 1999, mais évolue peu depuis 1995.

Le montant de la redevance "pollution" a augmenté de 43% entre 1994 et 1999, passant de 220 F à 315F.

- Evolution des factures d'eau par bassin :

Sur les six Agences de l'Eau, les factures d'eau relevant du bassin **Artois-Picardie** restent en moyenne les plus élevées, du fait du niveau du poste assainissement, mais leur progression tend à diminuer par rapport aux années passées. L'augmentation du montant de la facture a été modérée en 1999: 1,5%.

Le bassin **Seine-Normandie** arrive au deuxième rang, du fait également du niveau du poste assainissement, le prix du poste distribution d'eau étant légèrement inférieur au prix moyen national.

Les factures d'eau du bassin **Adour-Garonne** sont en moyenne les moins élevées.

EN AVANT (SUITE)

- Comparaison des factures selon la taille des communes :

Sur la période 1994-1999, les écarts de prix entre les différentes catégories de communes n'ont pas été significativement modifiés.

Les villes de **moins de 5 000 habitants** continuent d'avoir le prix moyen le moins élevé (**1948 F**), mais le prix moyen des grandes communes (+ de 500 000 hab.) s'en rapproche (**1971 F**).

En revanche, les villes moyennes de **50 000 à 100 000 habitants** connaissent toujours le tarif le plus élevé (**2138 F**), malgré une hausse, au cours de la période, plutôt moins élevée que pour la plupart des autres catégories de communes.

Les communes de **plus de 100 000 habitants** ont, en revanche, connu une augmentation de facture moins forte que les autres (15,6%). On peut supposer que ces communes disposaient déjà d'équipements essentiels notamment dans le domaine de l'assainissement.

A **Paris** le montant de la facture continue à progresser fortement mais se situe toujours à un niveau inférieur au montant moyen national.

Comparaison des factures selon la taille des communes							
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	99/94
villes de plus de 100000 habitants (h.PARIS)	1705	1794	1839	1897	1929	1971	15,6%
PARIS ⁽¹⁾	1345	1482	1610	1694	1746	1768	31,4%
villes entre 100 000 et 50 000 habitants	1766	1892	2004	2103	2119	2138	21,1%
villes entre 50 000 et 10 000 habitants	1738	1847	1940	2000	2036	2089	20,2%
villes entre 10 000 et 5 000 habitants	1631	1745	1833	1906	1971	2075	27,2%
villes de moins de 5 000 habitants	1583	1664	1748	1853	1858	1948	23,1%

⁽¹⁾ - 1874 en 1999 (si on inclut la location et l'entretien d'un compteur de 12/15 mm de diamètre)

- Evolution des factures d'eau selon le mode de gestion du service :

Les écarts constatés en 1998 entre les différentes formes de gestion restent quasiment les mêmes, les évolutions des prix sur un an ayant été proches (de 1,5% pour les services en gestion mixte à 1,9% pour les régies).

Par rapport à la moyenne globale, tous modes de gestion confondus, observée pour l'année 1998, la moyenne des prix pour les services entièrement en gestion déléguée reste supérieure de 4 %.

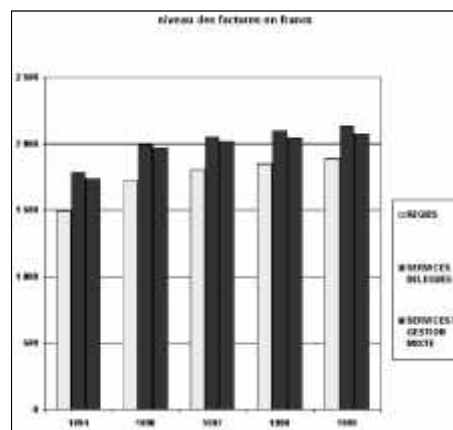
Il reste difficile de comparer les prestations entre les services. En effet, la qualité des ressources en eau, la géographie des services, le

niveau d'équipement en matière de collecte et de traitement des eaux usées peuvent entraîner des écarts significatifs.

Evolution comparée du niveau et de l'évolution des factures d'eau selon le mode de gestion entre 1994 et 1999

niveau des factures pour une consommation annuelle de 120m³ en Francs-FRANCE entière

	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Régies	1489	1621	1716	1803	1848	1884
Services délégués	1784	1908	1993	2050	2100	2138
Service en gestion mixte	1734	1812	1963	2014	2044	2074
Tous modes de gestion	1689	1799	1910	1974	2015	2049



MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, ET DE L'INDUSTRIE - DGCCRF

59, bd Vincent Auriol
75703 PARIS Cedex 12
Tél. 01 44 87 17 17
Web : <http://www.finances.gouv.fr> (DGCCRF)



L'AGENCE DE L'EAU ACCORDE 189 MF POUR AIDER LES COMMUNES, INDUSTRIELS ET LES AGRICULTEURS DU GRAND SUD-OUEST A MENAGER ET A DEPOLLUER LES RESSOURCES EN EAU

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne vient de se réunir pour sa troisième séance annuelle à Bazas (33).

Au cours de cette session, parmi les dossiers importants de l'ordre du jour, il convient de noter :

- **les aides accordées aux maîtres d'ouvrage du grand sud-ouest** pour leurs travaux de dépollution et d'aménagement des ressources en eau : 737 dossiers pour une aide totale de l'Agence de l'Eau de plus de **189 MF de francs**.

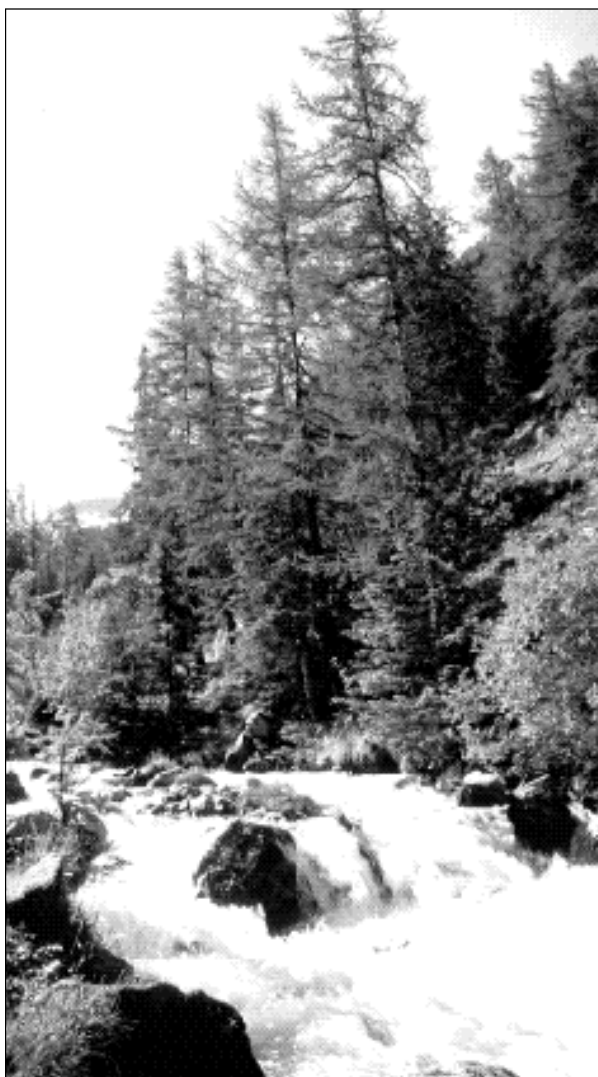
Ces aides représentent, avec celles accordées au cours des deux sessions précédentes, **560 MF** (soit 59 % de la dotation annuelle).

83 % de ces aides concernent des travaux (ou des études) destinés à réduire les impacts de pollution des activités économiques, agricoles ou urbaines ;

- **l'adoption du budget de l'Agence de l'Eau pour 2001**: ce dernier se caractérise par une stabilité par rapport à 2000 et reprend les prévisions affichées au 7^e programme d'intervention. Le montant des paiements est de **1 278 469 000 francs**, celui des recettes atteignant 1 096 065 000 francs. L'équilibre budgétaire est atteint grâce à un prélèvement sur le fonds de roulement de 182 404 000 francs ;
- **la révision du 7^e programme** d'intervention qui est prolongé d'une année et durera six ans (1997/2002). Une réduction progressive des capacités d'engagement de - 5 % en 2001 et -15 % en 2002 est prévue pour les adapter à la situation financière de l'établissement. Lors du 8^e programme, ces capacités d'intervention pourraient être seulement de l'ordre de 90 % de celles du programme actuel. Pour 2001, cette approche se traduira notamment par une sélectivité accrue des demandes d'aide et une gestion des "files d'attente", mais sans changement dans les taux d'aide. L'année 2002, nouvelle année du 7^e programme, représente, quant à elle, une étape de transition. Les conditions d'intervention de l'Agence seront précisées en fonction des résultats en cours d'année 2001 et des orientations (encore en discussion) du 8^e programme ;
- **l'état d'avancement du projet de réforme de la loi sur l'eau et des redevances** perçues par les Agences de l'Eau pour pollution ou prélèvements des ressources en eau.

Les années 2001/2002 seront donc marquées par :

- une diminution du rythme des engagements de l'Agence de l'Eau,
- le maintien en règle générale du taux de ses aides,
- la priorité accordée aux programmes de dépollution qui découlent des directives communautaires,
- la poursuite du programme de maîtrise de pollutions d'origine agricole (PMPOA) et des programmes de gestion patrimoniale des milieux aquatiques.



AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
90, rue du Férétra - 31078 TOULOUSE CEDEX
Tél. 05 61 36 37 38 - Fax. 05 61 36 37 28
Web : <http://www.eau-adour-garonne.fr>

BILAN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse s'est réuni sous la présidence de **Dominique Moyen**, le 28 juin dernier au siège de l'établissement.

Le Conseil a pris acte des dernières informations relatives aux évolutions législatives envisagées par le Gouvernement au niveau de la **réforme de la politique française de l'eau** et, notamment, de celles ayant un impact direct sur les Agences de l'Eau.

Parmi les dispositions prises :

- Pour améliorer l'efficacité des réunions du Conseil d'Administration et permettre d'instruire plus rapidement davantage de dossiers de demandes d'aides, le Conseil a décidé de créer une **Commission des aides** qui étudiera les dossiers et émettra un avis. Le Conseil a ensuite donné au Directeur de l'Agence de l'Eau délégation pour prendre les décisions conformes aux avis de la Commission.

Cette Commission sera composée de 16 membres, cinq administrateurs pour chacun des trois collèges (Collectivités, Usagers et Etat) et un représentant du Personnel.

La Commission pourra se réunir d'une manière dissociée des séances du Conseil et plus souvent. Le Président en est **Pierre Egler** et le Vice-Président **Jean-Pierre Aubertel**.

- Plus de **260 dossiers** des collectivités, des industries, de l'agriculture et des associations ont été examinés. Ils ont fait l'objet d'un volume d'aides de **291 MF** (44 millions d'euros) en faveur de la protection et de la reconquête des eaux et des milieux aquatiques du bassin Rhin-Meuse.

Le Conseil d'Administration a notamment approuvé le contrat pluriannuel avec la société **Millenium Inorganic Chemicals** d'un montant de 73 334 MF. Les travaux permettront de supprimer, à terme, le déversement des boues de gypse sur le terail de l'Ochsenfeld, leur valorisation en plâtrerie et la réhabilitation de ce même terail.

- Le Conseil a confirmé le choix des lauréats proposés par le jury des **Trophées de l'eau 2000** qui s'était réuni avant la séance du Conseil : deux lauréats pour les collectivités locales, deux lauréats au titre des activités économiques et un lauréat pour les activités générales. Le palmarès sera publié à l'occasion de la cérémonie de remise des Trophées le 24 novembre prochain à Metz au Conseil Régional.

LES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 OCTOBRE

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau, s'est réuni sous la présidence de **Dominique Moyen**, le 4 octobre dernier à Givert dans les Ardennes en bord de Meuse répondant à l'invitation du maire, **Alain Vandeveld**, Conseiller Général, administrateur de l'Agence de l'Eau.

La veille, la Commission des aides présidée par **Pierre Egler** avait examiné les **110 dossiers** déposés par les collectivités, industries et associations en faveur de la dépollution des eaux, protection des milieux aquatiques, eau potable et santé publique. Ils ont fait l'objet d'un volume d'aides de l'Agence de l'eau de **150 MF** (22,8 millions d'euros) pour un montant de travaux de 360 MF (54,88 millions d'euros) en faveur de la protection et de la reconquête des eaux et des milieux aquatiques du bassin Rhin-Meuse.

A signaler, l'implication de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse aux côtés des Agences de l'Eau Seine-Normandie et Rhône Méditerranée Corse, dans le **contrat cadre pour l'eau** avec la **Région Champagne-Ardenne** pour la période 2000 à 2002. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse contribue pour 4 MF d'aides à ce contrat de 40 MF.

Le Conseil a pris acte de l'état d'avancement du projet de loi sur l'Eau 2001 présenté par le Commissaire du Gouvernement. Les Agences de l'Eau sont très directement concernées par ce projet de loi en cours de concertation interministérielle, qui sera soumis au Conseil des Ministres à la fin de l'année, puis examiné au printemps 2001 par le Parlement.

De même, la future loi française intégrera les dispositions de la directive cadre sur la politique communautaire de l'eau qui vient d'être adoptée, le 7 septembre dernier, par le Parlement Européen.



400 EMPLOIS AU SERVICE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES SOUTENUS PAR L'AGENCE DE L'EAU

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse s'est associée au programme "**Nouveaux services - Emplois-jeunes**" initié par le Gouvernement. Grâce à la mobilisation de ses partenaires, l'Agence de l'Eau a apporté son soutien technique et financier à la création de **400 emplois au services de l'eau et des milieux aquatiques**.

Ces jeunes sont investis dans des actions correspondant aux objectifs du VIIème programme de l'Agence de l'Eau selon les thématiques suivantes : assainissement urbain (56), assainissement rural (32), alimentation en eau potable (24), gestion des branchements (9), cours d'eau et milieux humides (139), éducation à l'environnement (70), animation locale et réseaux de connaissances (25), lutte contre la pollution agricole (28), lutte contre la pollution des PMI et artisans (21). Ces jeunes embauchés exercent leurs activités dans des collectivités locales (248), dans des associations (105) ou des chambres consulaires (45).

L'Agence de l'Eau a souhaité aller à la rencontre de ces jeunes afin de se faire l'écho de leur première expérience professionnelle. Au total **vingt témoi-**

gnages de jeunes embauchés sont retranscrits dans une plaquette, décrivant leur mission, les difficultés qu'ils ont pu rencontrer et analysant l'intérêt de ce premier emploi.

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse apporte une aide financière équivalente à 50 % du salaire qui reste à la charge de l'employeur après l'aide de l'Etat ainsi qu'une aide forfaitaire annuelle (18 000 francs) pour tous les autres frais engagés.

La plaquette est disponible auprès du Centre de Documentation de l'Agence.

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

B.P. 19 - 57161 MOULINS LES METZ Cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax. 03 87 60 49 85

Web : <http://www.eau-rhin-meuse.fr>

RHONE- MEDITERRANEE-CORSE



UNE NOTE TECHNIQUE SUR LES STRATEGIES D'ACTIONS POUR LES RIVIERES EUTROPHISEES DU SDAGE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée-Corse, adopté en 1996, a arrêté des objectifs ambitieux de reconquête et de préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau. La mise en oeuvre des mesures destinées à concrétiser sur le terrain cette nouvelle politique de l'eau nécessite que l'ensemble des acteurs concernés puissent peu à peu disposer d'éléments de savoir-faire récents et le plus opérationnels possibles.

Le **Comité de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse** a donc entrepris la rédaction de notes techniques sur les thème majeurs du SDAGE. Une nouvelle note sur les rivières eutrophisées intervient en complément de la note technique SDAGE n° 2 "**Eutrophisation des milieux aquatiques : bilan des connaissances et stratégie de lutte**", qui abordait l'eutrophisation sur un plan plus théorique et didactique et faisait un bilan général de l'état de l'art en matière de connaissance du phénomène.

Elle a pour but d'illustrer les préconisations et d'approfondir les objectifs concernant les **26 rivières prioritaires eutrophisées**, identifiées dans le SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse.

Ces cours d'eau ont fait l'objet d'une étude financée par l'Agence de l'Eau et suivie par l'ensemble des services concernés. Les investigations

(enquête et acquisition de données de terrain) et la prise en compte des nouvelles connaissances ont permis une analyse des grandes tendances observées sur le bassin dont il se dégage quelques orientations stratégiques.

Les principaux résultats ont été synthétisés sous forme de **fiches monographiques**. Elles décrivent les manifestations de l'eutrophisation et dressent un bilan des apports nutritifs et des facteurs explicatifs principaux du phénomène, ainsi que des actions de gestion et de lutte engagées, programmées ou à promouvoir.

N.B. : cette étude ne s'intéresse qu'aux seules rivières mentionnées par le SDAGE. De ce point de vue, elle exclue les zones réceptrices ainsi que d'autres rivières eutrophisées susceptibles d'être intégrées ultérieurement.

AGENCE DE L'EAU
RHONE MEDITERRANEE CORSE

2, 4 allée de Lodz
69363 LYON Cedex 07

Tél. 04 72 71 26 00 - Fax. 04 72 71 26 03

SEINE-NORMANDIE

L'AGENCE DE L'EAU S'ENGAGE AUPRES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES POUR PROTEGER LE LITTORAL NORMAND

Un programme d'actions de **20,5 MF sur 3 ans** a été signé le 26 octobre. La convention de protection du littoral normand comporte deux types d'actions :

Protection et mise en valeur des zones humides littorales

Le Conservatoire du littoral et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie s'associent sur les quatre départements littoraux de Haute et de Basse-Normandie, pour :

- Acquérir des **zones humides littorales** ;
- Gérer des **espaces naturels** concourant au maintien de la qualité et de la quantité de la ressource en eau, à la biodiversité et à la protection de la richesse faunistique et floristique, y compris les opérations d'aménagement, de mise en valeur et de restauration de ces zones humides ;
- Définir des **indicateurs** permettant de suivre l'impact des travaux sur la qualité du milieu naturel.

Sensibilisation, éducation et formation à la protection des milieux naturels littoraux

Le Conservatoire du littoral, avec l'aide de l'Agence de l'Eau, va intensifier ses actions d'**information grand public** : animations et visites sur les sites naturels qui lui appartiennent, publications, accueil des scolaires... Il va développer également sa **formation des personnels** chargés de la gestion des sites naturels et s'appuiera notamment sur les nouveaux services "emplois jeunes", postes financés en partie par l'Agence de l'Eau.

Dans le cadre de ce programme en faveur des milieux naturels du littoral normand, l'Agence de l'Eau apporte des **subventions** de 40 % pour les acquisitions foncières, les travaux d'entretien et de réhabilitation, les opérations d'information et 50 % pour les études et l'assistance technique au gestionnaire (financement du salaire des gardes littoraux et des dépenses de fonctionnement).

1 750 ACTIONS POUR PRESERVER L'EAU DANS LE BASSIN

La Commission des Aides, réunie à Bayeux, dans le Calvados, a décidé d'accorder **1340 MF** aux collectivités locales, industriels et agriculteurs du bassin Seine-Normandie (25 départements). Morceaux choisis.

Ile-de-france :

- Les réseaux d'assainissement de **Paris et de la petite Couronne**, qui participent à la protection des rivières, sont en cours de réhabilitation. L'Agence de l'Eau y consacre **160 MF**. Elle attribue par ailleurs à la ville de Paris et aux départements limitrophes une aide de **80,6 MF** afin d'améliorer la qualité de fonctionnement des systèmes d'assainissement (appelée **aide Aquex**).
- L'**aqueduc du Loing** participe à l'acheminement des eaux captées dans la région de Nemours et de Fontainebleau pour alimenter le sud-est de Paris. Construit à la fin du XIXème siècle, il est en cours de réhabilitation. Sur les **22,5 MF** de travaux, l'Agence de l'Eau y participe à hauteur de **13,5 MF**.
- La ville de **Meaux**, en Seine-et-Marne, est récompensée pour l'excellent fonctionnement de sa station d'épuration et de ses égouts. Cette ville, qui assure en régie la gestion de l'eau potable et de ses ouvrages d'assainissement, est certifiée ISO 14001 depuis le 1er janvier 2000. L'aide accordée de **5,5 MF** sera allouée à des travaux en assainissement ou en eau potable, sans demander à l'utilisateur une contribution financière.

Sud-Est du bassin :

- **Courmas**, situé à environ 15 km au sud-ouest de Reims, est un village du vignoble qui subit régulièrement des inondations et des coulées de boues en provenance des côteaux viticoles. L'Agence de l'Eau aide cette commune à maîtriser le plus en amont possible les ruissellements pour réduire les phénomènes d'érosion et à construire des bassins de stockage permettant de décanter les eaux boueuses.

- Les **écrevisses**, particulièrement sensibles à la pollution de l'eau, sont une espèce gravement menacée. Avec l'aide de l'Agence de l'Eau, le **Conseil Supérieur de la Pêche** démarre cette année une étude sur 5 ans pour évaluer les populations d'écrevisses dans les rivières de la Marne. Cet inventaire mobilise des gardes-pêches pour des inspections nocturnes : l'écrevisse est en effet une espèce discrète qui se cache dans la journée.
- Le contrat rural du **Pays Beauce Gâtinais et Pithiverais**, signé cet été, arrive dans une phase opérationnelle. **6 MF** sont accordés à ce syndicat pour l'assainissement (stations d'épuration et réseaux d'eaux usées), la protection des rivières (colmatage de berges, restauration de la végétation, enlèvement d'embâcles), les études et l'animation de la cellule mise en place pour un an.
- La ville de **Saint-Florentin**, située dans le bassin de l'Armançon, va signer avec l'Agence de l'Eau un contrat d'agglomération de **27 MF**. La première tranche des travaux permettra de réhabiliter les canalisations d'assainissement afin d'éliminer la propagation d'eaux parasitaires dans les sols.
- La **sucrerie Cristal** et l'**amidonnerie Chamtor**, deux sites industriels de la Marne, développent des synergies communes pour améliorer la gestion de la ressource en eau. **9 MF** seront investis pour économiser au total 90 000 m³ d'eau de nappe.

Nord du bassin :

- **Juniville**, village des Ardennes, a choisi de réaliser une lagune pour épurer les eaux usées de la commune. Auparavant, elles étaient rejetées dans une rivière, la Retourne, après une décantation sommaire dans de simples bacs. La lagune est une petite unité de traitement des eaux usées qui utilise une technique d'épuration naturelle avec l'action combinée des algues, bactéries et roseaux.
- **Tillé**, commune située dans l'Oise, a entrepris de



raccorder en une seule fois les 424 habitations au réseau qui achemine les eaux usées à la station d'épuration de Beauvais. Cette vaste opération de branchements des particuliers, déclarée "d'intérêt public local" est remarquable. Elle permettra de préserver la rivière Liovette et la nappe d'eau souterraine environnante.

- Deux contrats ruraux vont être signés dans l'Aisne. La **communauté de communes des Portes de la Thiérache**, à Rozoy sur Serre, et la **communauté de communes du Val de l'Aisne à Vailly sur Aisne** s'engagent dans des programmes de travaux pour sécuriser l'eau potable et renforcer l'assainissement (respectivement **111 MF** et **142 MF**).

Ouest du bassin :

- La ville du **Havre** modernise ses installations d'eau potable : rénovation des captages et de l'usine de traitement de Radicatel.
- Le contrat rural et littoral du **bassin du Dun et de la Veules**, situé entre St-Valéry-en-Caux et Dieppe, a été signé le 26 octobre. L'Agence de l'Eau attribue une aide de **80 MF** sur 5 ans afin d'aider ce territoire agricole à protéger les réserves d'eaux souterraines, réhabiliter les milieux aquatiques et littoraux, lutter contre les inondations et garantir une meilleure sécurité de l'alimentation en eau potable.
- **Forges-les-Eaux** va reconstruire sa station d'épuration et ainsi protéger son milieu naturel aquatique particulièrement sensible. Le projet financé par l'Agence de l'Eau comprend également la mise en place de prétraitements performants au sein de l'abattoir qui génère des pollutions.
- L'usine **Renault** à Cléon, située à 20 km de Rouen, qui fabrique des moteurs et des boîtes de vitesses a engagé une politique de réduction des pollutions à la source. Elle envisage dans ce cadre de rédui-

re ses rejets d'huile soluble et lessives de dégraissage.

- La communauté de communes de **Bayeux** va construire une aire de secours de stockage des boues de sa station d'épuration. Cet ouvrage permettra de garder en réserve des boues en dehors des périodes d'épandage autorisées. Elle envisage également de restructurer certains de ses réseaux d'assainissement afin d'assurer un bon écoulement des eaux usées dans les égouts et de créer de nouvelles canalisations pour la future zone d'activités intercommunales.

Il a été signalé qu'un contrat d'agglomération a été signé le même jour entre **Bayeux Intercom** et l'Agence de l'Eau. Il s'agit d'un programme de travaux d'assainissement d'un montant global de **110 MF** qui permettra, à terme, de restaurer la qualité du cours d'eau, l'Aure et de ses affluents.

Le montant des aides accordées s'élève à **1 340 MF**, et se répartit de la façon suivante pour l'ensemble du bassin Seine-Normandie :

Collectivités locales (assainissement) :	
• construction et réhabilitation de stations d'épuration et réseaux	620 MF (693 dossiers)
• fonctionnement des systèmes d'épuration	381 MF (38 dossiers)
Collectivités locales (eau potable) :	
• alimentation en eau potable	120 MF (120 dossiers)
• aménagement des rivières et protection des zones humides	26 MF (179 dossiers)
Industrie :	
• travaux de dépollution ou de prévention	130 MF (190 dossiers)
Agriculture :	
• épuration des effluents d'élevage et compteurs d'irrigation	24 MF (501 dossiers)
Banques de données, études et emplois-jeunes :	39 MF (29 dossiers)

LE CONCOURS "EAU PURE - EAU PROPRE 2000" RECOMPENSE 10 ACTIONS EXEMPLAIRES EN AGRICULTURE ET MILIEUX AQUATIQUES POUR PROTEGER L'EAU

Le jury du concours "**Eau pure - Eau propre**" vient de se réunir. Les lauréats cette année sont :

Concours Agriculture **Lutte contre les nitrates**

Il récompense des agriculteurs mettant en place une gestion exemplaire pour gérer les déjections animales respectant les stricts besoins des cultures.

Catégorie A : justification de **3 campagnes de suivi agronomique**. Deux prix de 4 500 euros (29 518 F) :

- Elevage bovin-laitier du Jet d'eau, à Barenton, dans la Manche
- Elevage porcin Heughebaert, à la Pyle, situé à 10 km du Neubourg, dans l'Eure

Catégorie B : justification de **2 campagnes de suivi agronomique**. Deux prix de 3 000 euros (19 679 F) :

- Elevage bovin-laitier de la Croix, à Husson, dans la Manche
- Elevage porcin Chatenonge, à Balesmes, situé à la source de la Marne, dans la Haute-Marne

Concours Rivières **Préservation de la biodiversité**

Il récompense des **communes ou des associations** pour leurs actions exemplaires en matières de préservation de la qualité écologique des milieux aquatiques.

de la qualité écologique des milieux aquatiques.

Catégorie 1 : Structure employant **un garde rivière**. Deux prix de 15 000 euros (98 394 F) :

- Association de gestion et de sauvegarde des rivières du Pays d'Auge, dans le Calvados
- Syndicat d'assainissement de la Vallée de la Bièvre, dans l'Essonne

Catégorie 2 : Structure n'employant **pas de garde rivière**. Trois prix de 7 500 euros (49 197 F) :

- Syndicat d'assainissement et d'irrigation de la Vallée de la Vanne, dans l'Aube
- Syndicat d'aménagement hydraulique Marne-Barrois-Vallée, dans la Haute-Marne
- Syndicat du bassin versant de l'Automne, dans l'Oise

Catégorie 3 : Gestionnaire de **zones humides**. Un prix de 7 500 euros (49 197 F) :

- Conservatoire des sites naturels bourguignons, en Côte d'Or

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
 51, rue Salvador Allende
 92027 NANTERRE
 Tél. 01 41 20 16 00 - Fax. 01 41 20 16 84
 Web : <http://www.eau-seine-normandie.fr>

ACTUALITES FRANÇAISES

AUTOSURVEILLANCE ET MESURES EN RESEAU D'ASSAINISSEMENT

5 et 6 décembre - Lyon

165^{ème} session du Comité scientifique
et technique de la SHF



En France, les premières campagnes de mesure en réseau d'assainissement à but scientifique, avec une approche métrologique rationalisée, datent du début des années 1980. Durant cette même décennie, un certain nombre de collectivités ont commencé à instrumenter leurs réseaux d'assainissement, notamment pour mesurer la pluie, les hauteurs d'eau et les débits dans les collecteurs à des fins de régulation automatique et de gestion en temps réel des ouvrages destinés au contrôle des écoulements par temps de pluie et à la maîtrise des risques d'inondation.

Durant les années 1990, la qualité des milieux aquatiques est devenue un enjeu de plus en plus important. La mesure des flux polluants est venue compléter la mesure des flux hydrauliques. La généralisation des études diagnostic en temps sec et en temps de pluie, et, surtout, la parution de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à l'autosurveillance, ont conduit municipalités, services gestionnaires, bureaux d'études et services chargés de la police de l'eau vers une pratique métrologique systématique.

La métrologie permanente en hydrologie urbaine, particulièrement en réseau d'assainissement, n'est pas une question simple. La généralisation des méthodes et techniques utilisées en temps sec ou

en station d'épuration s'avère insuffisante pour atteindre les objectifs visés.

La conférence organisée conjointement par la **Société Hydrotechnique de France** et le **GRAIE**, sera consacrée aux aspects théoriques et pratiques de la métrologie des réseaux d'assainissement, depuis l'amont du réseau (bassins versants) jusqu'à l'entrée de la station d'épuration et aux différents points de rejet vers les milieux aquatiques (déversoirs d'orage, bassins d'infiltration, techniques alternatives, etc...). Cette conférence a trois objectifs principaux :

- favoriser la diffusion des connaissances scientifiques et techniques relatives aux aspects théoriques et pratiques de la métrologie des systèmes d'assainissement;
- promouvoir les échanges entre chercheurs et praticiens des services gestionnaires des collectivités ;
- permettre un partage des expériences entre tous les acteurs concernés par la métrologie en hydrologie urbaine : gestionnaires, techniciens, chargés d'études, chercheurs, fournisseurs, agents des services administratifs, etc...

SHF

25 rue des Favorites
75015 PARIS
Tél. 01 42 50 91 03 - Fax. 01 42 50 59 83
E.mail : shf@shf.asso.fr

GRAIE

B.P. 2132
69603 VILLEURBANNE Cedex
Tél. 04 72 43 83 68 - Fax. 04 72 43 92 77
E.mail : graie@urgc-hu.insa-lyon.fr

LES MATERIAUX ET L'EAU POTABLE

7 et 8 décembre - La Rochelle

Un colloque de l'Association Scientifique
Européenne pour l'eau et la santé

Un certain nombre de problèmes techniques posés par l'application prochaine en France de la Directive Européenne de décembre 1998 ont été abordés lors de colloques. Néanmoins, malgré la réévaluation de quelques paramètres, un certain nombre de questions à propos des risques sanitaires subsistent. En effet, la diminution de certaines valeurs de paramètres peut faire apparaître de nouveaux problèmes dus entre autres à la nature des matériaux utilisés pour transporter ou stocker l'eau potable.

Ce colloque, organisé en collaboration avec le **Laboratoire Départemental d'Hygiène et Régional d'Hydrobiologie de La Rochelle**, a pour objectif de faire le point des connaissances en matière d'interférences entre la nature des matériaux et la maintenance de la qualité de l'eau potable. Et après cette mise en évidence, de proposer des solutions.

Par exemple les sujets de préoccupations suivants pourraient être abordés :

- Les ajouts de phosphates, avantages et inconvénients
- Nature des matériaux et développements bactériens à l'intérieur des canalisations. Différentes nuisances
- Utilisation de matériaux de remplacement, inconvénients potentiels
- Problèmes généraux dus à la présence de Pseudomonas ou Légionella. Désinfection et entretien des réseaux
- Situations ponctuelles ou de terrains liés à la conception des réseaux. (suites de matériaux différents dans le parcours des canalisations, corrosion, bras morts... par exemple)
- Problèmes de perméation et/ou de relargage de certains matériaux : Plomb, Cuivre, Nickel, Sélénium, Arsenic, Bromate...)

Laboratoire d'Hydrologie, Faculté de Pharmacie
4, avenue de l'Observatoire
75270 PARIS Cedex 6
Tél. et Fax. 01 43 26 24 98
E.mail : husson@pharmacie.univ-paris5.fr



L'AGHTM MET UN NEWS DANS SON SITE INTERNET

L'AGHTM, association des spécialistes de l'environnement qui procède actuellement au "relookage" de son site sur Internet, www.aghtm.org, vient de créer une nouvelle rubrique intitulée : **AGHTM NEWS**.

Le site de l'AGHTM qui contenait déjà de nombreuses études et travaux de recherches menées de part le monde dans le domaine de la gestion de l'eau et des déchets devient ainsi un véritable support d'informations en ligne. Il est destiné aux professionnels du secteur public et privé, ainsi qu'à un public plus large intéressé par tous les problèmes liés à l'environnement.

AGHTM NEWS n'offre pas moins de 5 rubriques régulièrement actualisées, dont la réalisation a été confiée à **Patrick GORGEON**, journaliste, déjà chargé des relations presse au sein de cette association.

Plusieurs rubriques peuvent être consultées :

- **Propos** qui permet de suivre des interviews de chercheurs et de praticiens français et étrangers spécialisés dans la gestion de l'eau et des déchets.
- **Evénements** qui fait le point sur les manifestations nationales et internationales qui marquent les temps forts de ces secteurs d'activité.
- **Reportages** qui offrent aux internautes la possibilité de découvrir, dans des délais très rapides, les nouvelles installations, stations d'épuration d'eau, usines d'incinération pour le traitement des déchets.
- **Dépêches** qui retracent l'actualité sous tous ses aspects, fiscaux, techniques, économiques, juridiques..., ainsi que les travaux des commissions techniques, groupes de travail et sections régionales de l'AGHTM.

Quant à la rubrique **Dossier**, elle abordera chaque mois un thème précis, comme les formations dispensées pour exercer les métiers dans le domaine de l'eau ou des déchets qui s'adressent plus particulièrement aux jeunes.

Les internautes ont donc désormais la possibilité de prendre l'information à la source, et de s'apercevoir qu'il n'y a rien à jeter. L'eau et les déchets sont des secteurs en plein développement, où de nombreux projets et innovations rythment l'aménagement et l'amélioration du cadre de vie sur les 5 continents.

AGHTM

83 avenue Foch
75016 PARIS

Tél. 01 53 70 13 53
Fax. 01 53 70 13 40



LES EDITIONS LAMY : UNE CONFERENCE- DEBAT SUR LES RESPONSABILITES LORS DE LA REMISE EN ETAT DES SITES POLLUES

21 novembre 2000 - Paris

La responsabilité de la remise en état d'un site pollué incombe au dernier exploitant ; tel est le principe retenu dans la loi du 19 juillet 1976 et largement confirmé par la jurisprudence. Dans le cas d'une fermeture cependant, l'exploitant peut s'avérer insolvable ou défaillant.

Qui est alors responsable ? Qui va supporter les coûts de la remise aux normes ?

Dans le cas de cession de sites ou de fusion et acquisition, comment évaluer le passif environnemental de l'entreprise ? Quel régime de provisions prévoir ? Quelles obligations et protections contractuelles de l'acquéreur et du vendeur ?

L'accroissement des contraintes réglementaires en matière de protection de l'environnement imposent aux industriels une extrême vigilance tant en matière d'évaluation lors de l'acquisition d'un site qu'en gestion du risque pollution tout au long de son exploitation.

La remise en état de sites pollués dans le cadre des mutations de l'entreprise pose avec une acuité particulière le problème de l'évaluation des pollutions, de l'estimation des coûts relatifs à la remise aux normes et de l'identification de celui qui les supporte.

La lettre des Juristes d'Affaires et le **Lamy Environnement Installations classées** organisent un débat sur le cadre légal et l'évolution jurisprudentielle sur ces aspects et se proposent d'apporter des réponses concrètes à ces questions sensibles.



EDITIONS LAMY

21/23, rue des Ardennes
75935 PARIS Cedex 19

Tél. 01 44 72 18 08 - Fax. 01 44 72 18 88
E-mail : vdaly@lamy.fr

LA FNCCR REAFFIRME SON ATTACHEMENT AU SERVICE PUBLIC AU COURS DE SON 31^{ÈME} CONGRES

C'est à Toulouse que le 31^{ème} congrès de la **Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies** a rassemblé plus de **600 représentants des collectivités** compétentes pour la distribution d'énergie ou d'eau potable, ou pour l'assainissement.

Les travaux des congressistes ont mis en évidence deux aspects fondamentaux de l'action des collectivités adhérentes à la FNCCR :

- la définition des **priorités locales d'intérêt général**, afin de garantir un traitement équitable des usagers tenant compte des besoins à satisfaire pour assurer un aménagement cohérent du territoire ;
- l'adaptation constante de **l'organisation des services publics par réseau**, afin de leur permettre de suivre les évolutions actuelles, notamment les nouvelles exigences en matière de transparence, de concurrence et de qualité des prestations fournies.

Trois résolutions ont été adoptées par le congrès dont l'une, reproduite ci-contre, concerne l'eau et l'assainissement.

- Un atelier a été consacré à la discussion de solutions aux attentes croissantes et légitimes des consommateurs, inquiets de la **hausse du prix de l'eau** qu'ils subissent depuis une dizaine d'années.

L'écoute des associations locales représentatives de ces consommateurs constitue évidemment un premier élément de réponse. La démarche peut être poursuivie par une amélioration de l'organisation du service à l'utilisateur, en s'inspirant des recommandations figurant dans la récente norme "Lignes directrices pour les activités de service dans l'alimentation en eau potable et dans l'assainissement - Partie 1 : service à l'utilisateur" (Norme AFNOR NF P15-900-1).

L'amélioration doit se traduire par des résultats mesurables, durables et n'entraînant pas une dérive excessive des tarifs. Un suivi à l'aide d'un **système d'indicateurs de performance** constitue un outil bien adapté pour parvenir à un tel objectif.

Ces indicateurs de performance sont complémentaires d'une démarche d'assurance-qualité du type ISO 9000, dont la mise en place tend actuellement à se répandre aussi bien parmi les services délégués que ceux en régie. En effet, la certification ISO 9000 garantit la qualité de l'organisation interne du service, les indicateurs de performances servent à vérifier que cette organisation permet effectivement d'obtenir les résultats attendus.

- Le second atelier relatif aux activités des services d'eau et d'assainissement a permis un échange de points de vue et d'expériences au sujet du **règlement du service**. Les collectivités ne peuvent plus conserver, aujourd'hui, des règlements périmés, contenant des dispositions illégales ou incompréhensibles par les usagers. Ceux-ci réclament des dispositions équilibrées, ne mettant pas seulement à leur charge des

obligations, mais respectant également leurs droits.

Deux grands syndicats responsables de la distribution d'eau potable ont présenté les nouveaux règlements de service qu'ils viennent d'adopter récemment, à la suite d'une refonte totale.

RESOLUTION

Les collectivités locales organisatrices de services de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, réunies en congrès à Toulouse les 27 et 28 septembre 2000,

Constatant que le fonctionnement et le financement des services d'eau et d'assainissement vont être profondément affectés par de nombreuses mesures législatives et réglementaires actuellement en cours de préparation (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains, projet de loi sur l'eau, projet de décret transposant la directive européenne du 3 novembre 1998 relative à la qualité de l'eau potable...):

- **SONT FAVORABLES** à l'abonnement individuel aux services publics d'eau potable des occupants des logements des immeubles collectifs, sous réserve, d'une part, de modalités souples d'application permettant de tenir compte du contexte de chaque service et, d'autre part, de la prise en charge des coûts correspondants par les propriétaires d'immeubles, afin de ne pas déséquilibrer les budgets des collectivités et éviter toute hausse supplémentaire du prix de l'eau ;
- **PRECONISENT** que les collectivités, selon des méthodes adaptées à leurs tailles respectives, renforcent leur dialogue avec les associations de consommateurs, en vue de répondre le mieux possible aux attentes des usagers ;
- **SONT DEFAVORABLES** à une éventuelle réglementation nationale de la partie fixe des tarifs de l'eau et de l'assainissement, qui ne correspondrait pas à la réalité économique et porterait atteinte au principe de la libre administration des collectivités locales ;
- **PRENNENT ACTE** du projet de création d'un Haut Conseil des services publics de l'eau et de l'assainissement, et préconisent que ne soient pas attribués à cette instance des pouvoirs pouvant conduire à des conflits de compétence, soit avec les autorités organisatrices des services de l'eau et d'assainissement (les collectivités locales), soit avec les autorités chargées d'assurer le contrôle de légalité (préfets), soit avec les tribunaux ;
- **ESTIMENT NECESSAIRE** le maintien du paiement des extensions de réseaux par les bénéficiaires de ces extensions, et demandent le retrait ou l'adaptation de la disposition du projet de loi "solidarité et renouvellement urbains" conduisant à mettre la charge de certaines constructions neuves à la charge de l'ensemble des usagers des services de l'eau, qui subiraient ainsi une hausse de tarif injustifiée.

FNCCR

20, Bd de Latour-Maubourg

75007 PARIS

Tél. 01 40 62 16 40 - Fax. 01 40 62 16 41

E-mail : fnccr@fnccr.asso.fr

CARE FRANCE PRIVILEGIE LE DEVELOPPEMENT A LONG TERME

Créé en 1945, **CARE** oeuvre en faveur des plus pauvres dans les pays en développement et vient au secours des populations victimes de conflits ou de catastrophes naturelles. Aujourd'hui CARE est devenue une organisation humanitaire non-gouvernementale reconnue dans le monde, pour l'excellence de son travail sur le terrain et la gestion transparente des fonds gérés.

La **section française de CARE** a été créée en 1983. Après avoir mené avec succès plusieurs programmes d'urgence, l'association a entamé depuis 1993 une nouvelle phase de son développement. L'objectif : une augmentation progressive de l'activité dans différents pays et une diversification de celle-ci. Les fonds alloués aux projets représentent presque 90 % du budget global de l'association et les frais de fonctionnement sont réduits au maximum.

Les projets financés par **CARE France** ont pour but de contribuer à l'autonomie des populations en leur donnant les moyens de construire leur avenir et à terme de se prendre en charge. Les programmes, initiés localement, sont mis en oeuvre en partenariat avec les populations concernés et répondent à des besoins essentiels.

Pour **CARE France**, préserver l'environnement signifie soutenir les populations rurales dans l'amélioration de leurs conditions de vie tout en oeuvrant en faveur d'une bonne gestion et de la préservation des ressources naturelles.

Par exemple, au **Cameroun**, **CARE France** est intervenue sur un programme destiné à appuyer les populations dans la **gestion des ressources hydrauliques** dans la province de l'Est du pays. Ce projet s'adresse à 700 000 habitants vivant dans 1800 villages ; au **Tchad**, un programme de conservation de l'environnement dans le Parc National de Zakouma a été mis sur pied. Cette action prévue sur cinq ans vise à la fois la préservation du Parc (entretien des pistes, réfection et construction de puits, plantation de plus de 5 000 plants, etc...) et le développement rural de la région (**système d'irrigation**, projets de développement communautaire avec les populations).

EUROFORUM : SEMINAIRE SUR LE RISQUE BOUES

5 - 6 décembre 2000 - PARIS

En partenariat avec les **Editions Lamy** et **l'Eau, l'Industrie, les Nuisances**, EUROFORUM organise les 5 et 6 décembre 2000, un séminaire réunissant les spécialistes français de la gestion des **boes urbaines** et industrielles. Les représentants des principaux groupes industriels du secteur, Ministère de l'Environnement, Avocats, Bureaux d'études spécialisés..., répondront aux nombreuses questions que vous vous posez quotidiennement :

- **Boycottage de l'épandage, mise en décharge interdite** en 2002, coût élevé de l'incinération: **comment sortir de l'impasse ?**
- **Comment va évoluer le cadre réglementaire** de la gestion des boes en France ?
- Y-a-t-il réellement un **risque sanitaire** et un risque **d'atteinte à l'environnement** ?
- Quel sera l'impact de la nouvelle **directive européenne** et la **nouvelle norme AFNOR** concernant la qualité des boes ?
- Quelles filières innovantes pour éliminer les **boes** urbaines et industrielles ?
- Quelles solutions adaptées sur le **plan technologique, économique et environnemental** ?
- Comment réduire à la source la quantité de **boes** produites ?
- Quelles **responsabilités** en cas d'atteinte à la santé ou à l'environnement pour les acteurs de la filière boue ?
- Quel est l'**avenir** de la **filiale épandage agricole** ?



CARE FRANCE
40, Rue de Paradis
75010 PARIS
Tél. 01 45 23 22 55 - Fax. 01 45 23 22 56
E-mail : carefr@ibm.net

EUROFORUM
35, Rue Greneta
75002 PARIS
Tél. 01 44 88 14 88 - Fax. 01 44 88 16 99
<http://www.euroforum.fr>

TRANSFERT DES EAUX A LA REUNION : UNE MISE AU POINT DU CONSEIL GENERAL

Dans notre numéro 512, nous nous étions fait l'écho d'un article de notre confrère **Sciences et Avenir** à propos du chantier de dérivation des eaux de l'est de l'île vers l'ouest. Certains passages de cet article ont amené le **Conseil Général** de la Réunion à souhaiter faire une mise au point.

"J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article consacré au transfert des Eaux à la Réunion publié dans votre magazine du mois de juin 2000, et je me félicite tout d'abord qu'une équipe de journalistes de votre revue se soit intéressée à un aménagement majeur en cours de réalisation dans un département français d'Outre-Mer.

Néanmoins, une mise au point me paraît nécessaire à propos du volet consacré à l'environnement. Certes, un tel projet, de par sa dimension n'est pas sans susciter des interrogations, voire des craintes de la part de certaines associations oeuvrant dans le domaine de l'environnement et il est tout à fait légitime, car c'est leur rôle, que ces associations s'expriment sur ce sujet et un maître d'ouvrage, tel que le Département de la Réunion se doit d'être attentif à ces préoccupations.

Il ne fait pas de doute que la prise de conscience collective de l'importance de la préservation de l'environnement, dans notre île, comme en d'autres lieux, a fortement évolué ces dix dernières années et on ne peut que s'en réjouir, les lois et règlements dans ce domaine sont d'ailleurs là pour conforter cette nécessaire évolution.

Un projet tel que le transfert des eaux d'Est en Ouest, dont les premières études remontent à une vingtaine d'années doit en permanence s'adapter, voire même anticiper pour s'inscrire au mieux dans

le milieu naturel, tout en corrigeant ou en compensant certains effets dommageables qu'il est parfois très difficile d'éviter dans l'état actuel des techniques.

C'est ainsi que le Département a depuis plusieurs années, fait des efforts très importants, pour accompagner, développer et concrétiser au delà des études, parfois complexes, la prise en compte de l'environnement dans le cadre de ce projet.

Enfin, le projet de transfert des eaux est un élément important en terme d'emploi, permettant le maintien de l'activité agricole dans les zones montagneuses situées à mi-pentes. Il offre de nouvelles perspectives à nos jeunes agriculteurs dans une île où le problème du chômage est malheureusement aigu (35 à 40 % de sans emploi...) tout en contribuant, avec la culture de la canne à sucre, à la préservation des sols menacés par l'érosion, extrêmement forte à la Réunion, en raison des conditions climatiques tropicales et du relief très accentué.

Pour conclure, ce projet se doit de prendre en compte tous les éléments du "développement durable", sous ses différents aspects, qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux. Le Département s'emploie à essayer de relever ce défi permanent mais ô combien stimulant pour l'avenir de la Réunion.

Tels sont les éléments qu'il m'est apparu utile de préciser suite à la parution de votre article, en vous laissant le soin de les publier dans une prochaine édition afin d'apporter à vos lecteurs tout l'éclairage nécessaire à la connaissance de ce projet."

Le Président du Conseil Général
Jean-Luc POUDROUX

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION
DIRECTION DES INFRASTRUCTURES
DEPARTEMENTALES / Service de l'eau
2, Rue de la Source
97488 SAINT DENIS Cedex
Tél. 02 62 94 14 00 - Fax. 02 62 21 73 19

LA TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES CONTRE L'EFFET DE SERRE

Univers-Nature, le site francophone sur l'environnement et l'écologie, rapporte que le gouvernement a défini les principales modalités qui prévaudront pour la mise en place de **l'extension de la taxe générale sur les activités polluantes (TAGP)** aux consommations intermédiaires d'énergie des entreprises à compter du 1er janvier 2001.

Cette extension de la TAGP a pour objectif officiel de renforcer la lutte contre l'effet de serre dans le cadre des engagements internationaux que la France a pris à Kyoto, et de mieux maîtriser la consommation de l'énergie. Toutefois, on peut noter que le montant attendu de cette taxe sur la consommation d'énergie des entreprises, estimé à environ **3 800 MF** en 2001, sera affecté au Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale et non à la lutte contre l'effet de serre.

Cette taxe permettra de taxer les consommations des entreprises dont les procédés industriels sont fortement consommateurs d'énergie (entreprises représentant plus de 100 tonnes d'équivalent pétrole par an). Les activités agricoles, sylvicoles, piscicoles et halieutiques seront exonérées. Environ **40 000 entreprises** seront donc concernées par la taxation, sur un total (hors agriculture) de 2 800 000 entreprises.

Les énergies seront taxées à la consommation sur la base d'une déclaration des entreprises. Les énergies fossiles (produits pétroliers, gaz naturel, charbon) seront taxées en fonction de leur contenu en carbone. La mise en place de cette TAGP devrait être effective au 1er janvier 2001.

UNIVERS-NATURE
77320 SANCY LES PROVINS
Tél. 01 64 01 29 33 - Fax. 01 64 01 26 67
<http://www.univers-nature.com>



IIBRBS : BILAN POSITIF POUR 1999

L'**Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine** est satisfaite de l'efficacité de ses ouvrages durant l'année 1999.

Lors de la première série de crues, en février-mars, les bassins amont de la Seine, de l'Aube et de l'Yonne ont connu les plus fortes montées d'eau relevées depuis la mise en service des ouvrages. Heureusement, les lacs-réservoirs disposaient à cette date d'une capacité de stockage supplémentaire de **23 millions de m³**, résultant d'un remplissage délibérément ralenti pendant la période précédant la crue. Ainsi, au plus fort de la crue de mars, les ouvrages détournaient et stockaient plus de 350 m³/s.

Au début de la seconde série de crues - en novembre et décembre -, les lacs avaient une capacité de stockage excédentaire de **19 millions de m³** par rapport au calendrier de remplissage, ce qui a représenté un volume d'action appréciable. L'ensemble des prélèvements effectués a atteint 370 m³/s le 21 décembre, puis 270 m³/s le 31 décembre. Ces prises d'eau représentent 50 % des débits des fleuves en amont des lacs. Le volume stocké pendant ce second épisode de crues s'est établi à **325 millions de m³** et a conduit à un dépassement de l'objectif de remplissage à cette date de 52 %.

Pendant ces deux crues, l'action des lacs a eu un **effet protecteur** pour l'ensemble du bassin et notamment pour les villes de Troyes et Saint-Dizier, grâce à l'abaissement du niveau des cours d'eau. Elle a permis de maintenir la Marne en dessous des protections locales de la vallée.

L'Institution, en liaison étroite avec ses partenaires - Région Ile-de-France, DIREN Ile-de-France, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie - a engagé au cours de l'année dernière des études de faisabilité préliminaires à l'aménagement de la **zone d'expansion des crues de La Bassée**.

Les montées d'eau de février et de mars 1999 ont démontré que, malgré la contribution incontestable des quatre ouvrages de l'Institution à l'écrêtement des crues, la région parisienne reste encore vulnérable. En effet, la protection induite par leur action est fréquemment perturbée par les sautes d'humeur de l'Yonne, "l'enfant terrible" du bassin de la Seine.

L'aménagement d'une zone d'expansion des crues dans la Bassée, entre Bray et Monterau - Seine et Marne - réduirait l'impact des inondations de la Seine en aval de sa confluence avec l'Yonne. Par ailleurs, sa mise en oeuvre bénéficierait au développement économique de cette ancienne zone humide tout en préservant les activités et l'habitat local.

Certes, l'ouvrage envisagé n'est pas d'une ampleur comparable aux grands lacs-réservoirs de Seine,

de Marne ou d'Aube. Néanmoins, sa complexité technique requiert la réalisation d'études préliminaires de faisabilité approfondies. L'IIBRBS, en étroite collaboration avec ses partenaires et les élus locaux, poursuivra la concertation locale et instruira le projet.

1999 a aussi été marqué par les **terribles tempêtes** de décembre. Il se confirme que - malgré la violence de l'évènement - les ouvrages n'ont pas souffert des conditions météorologiques exceptionnelles de l'hiver dernier et que la sécurité des biens et des personnes de l'aval n'a pas été menacée. En revanche, l'impact de la tempête sur les forêts n'a pas été négligeable, même si les bois de l'Institution semblent avoir été moins touchés que ceux d'autres collectivités ou établissements. Cela tient, d'une part au fait que les domaines sont des forêts en voie de régénération dont les jeunes pousses ont mieux résisté au vent, d'autre part à la diversification des espèces.



IIBRBS

8, Rue Villiot
75012 PARIS

Tél. 01 44 75 29 29 - Fax. 01 44 75 29 30

UNE CONVENTION CADRE REGION ILE-DE-FRANCE/ADEME POUR UNE ACTION ENVIRONNEMENTALE CONJOINTE

Alain Rist, vice-président du **Conseil Régional d'Ile-de-France**, chargé de l'environnement, a fait voter une convention cadre entre le Conseil Régional et l'Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie, chargée de mettre en oeuvre les politiques de l'État. Cette convention, d'un montant de **257 MF pour la Région** et de **320 MF pour l'ADEME**, s'inscrit dans le cadre du contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 et définit l'action conjointe de la Région et de l'ADEME sur les thèmes suivants :

- **Réhabilitation des décharges et sites pollués :**

Il y aurait en Ile-de-France de l'ordre de **300 MF** de travaux à réaliser sur 800 décharges brutes. La région s'occupera des diagnostics et travaux de réhabilitation sur sites communaux présentant un risque pour les **eaux souterraines** et les riverains. L'ADEME agira en faveur des entreprises. Pour les **sols pollués**, la Région s'attachera aux inventaires et à l'aide au diagnostic, aidant la dépollution des sites jugés prioritaires. L'ADEME interviendra en faveur des sites industriels orphelins. **118 MF** y seront consacrés dont 63 MF de l'ADEME et 55 MF de la Région.

- **Qualité de l'air :**

Trois volets sont retenus : réduction de la pollution par les véhicules (appel à projets régional) avec un budget de **201 MF** dont 132 MF de la Région et 69 MF de l'ADEME, réduction de la pollution par les sources fixes (cogénération en milieu urbain...) avec 35 MF de l'ADEME, enfin

aide à AIRPARIF (budget de 278 MF soit 139 MF chacun).

- **Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables :**

Seront réalisés et subventionnés : des audits énergétiques pour les collectivités locales, des actions à grande échelle avec les grands gestionnaires de parcs immobiliers, le développement des réseaux de chaleur et à la cogénération, le développement de la filière bois-énergie en Ile-de-France et les opérations exemplaires utilisant des énergies renouvelables. L'ADEME y consacra 98 MF et la Région 45 MF.

- **Gestion des déchets hors contrats "terres vives" :**

Seront particulièrement traités : les anciennes décharges constituant des pôles de pollution pour les nappes phréatiques, les produits hors dispositif Eco-emballages, les déchets d'entreprises. La convention prévoit **30 MF** pour l'ensemble de ces actions financées à parité.

Le principe retenu pour cette convention est celui de gestion séparée et de guichet unique pour les porteurs de projets.

CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE

33, Rue Barbet-de-Jouy

75700 PARIS

Tél. 01 53 85 66 48

E-mail : press@cr-ile-de-france.fr

HYDROTOP CREE LE PRIX MEDITERRANEEN DE L'EAU

HYDROTOP, à la fois salon professionnel, convention d'affaires et colloque scientifique et technique tournés vers les problématiques et les marchés méditerranéens, lance pour sa sixième édition 2001 qui se déroulera à Marseille les 24, 25 et 26 avril prochains, le **Prix Méditerranéen de l'Eau**. Grâce à ce concours, HYDROTOP permettra de valoriser des actions et des réalisations ayant apporté des progrès significatifs en matière d'utilisation et d'économie de l'eau dans les pays méditerranéens.

Cinq dossiers seront sélectionnés parmi l'ensemble des candidatures ouvertes jusqu'au 31 janvier 2001. Leurs représentants seront invités à venir présenter leurs réalisations à Marseille, au cours d'HYDROTOP. Le jury désignera un lauréat, qui recevra un chèque de 150 000 Frs ou 22 687 Euros. Ce jury sera présidé par Monsieur **Stéphane HESSEL**, Ambassadeur, Ancien Président du Programme Solidarité Eau.

Un objectif : encourager tout produit système ou service :

- Ayant apporté des progrès significatifs en matière d'utilisation rationnelle de l'eau, d'économies d'eau, de recyclage, de réutilisation des eaux usées, de réduction des pertes, voire de dessalement d'eaux saumâtres ou salées à des coûts réduits,

- Applicable et adapté au contexte méditerranéen, tant sur le plan géoclimatique que socio-économique,
- Opérationnel, au sens qu'il a fait l'objet d'une réalisation, depuis au moins le 1er janvier 2000. Le caractère innovant, les conséquences socio-économiques, la notion d'accès équitable ainsi que l'implication de la société civile seront pris en compte.

A qui s'adresse ce concours ?

- A toute personne physique ou morale (publique ou privée),
- Le produit, système ou service devra impérativement avoir été mis en oeuvre dans un ou plusieurs pays méditerranéens (au sens des Nations Unies).

HYDROTOP / ASIEM

Les Docks, Atrium 10.3 - 10 place de la Joliette
13002 MARSEILLE

Tél. 04 91 59 87 87 - Fax. 04 91 59 87 88

E-mail : hydrotop@hydrotop.com

<http://www.hydrotop.com>



EL NIÑO ÉTAIT PLUS INTENSE IL Y A 4 000 ANS

En analysant des coraux fossiles du Vanuatu, des chercheurs de l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement, ex ORSTOM) à Nouméa ont pu reconstituer les variations de la température de surface de l'océan dans le Pacifique sud-ouest pendant une période de cinquante ans, il y a 4 200 ans (Holocène moyen). Si la température océanique moyenne était similaire à celle enregistrée actuellement, ses variations saisonnières et interannuelles se révèlent, pour leur part, plus importantes. Il apparaît notamment que le célèbre phénomène climatique **El Niño** était beaucoup plus intense pendant cette période qu'aujourd'hui. Ces intéressants résultats conduisent les chercheurs à s'interroger sur les raisons d'une telle variabilité.

Les chercheurs émettent l'hypothèse selon laquelle l'intensité d'ENSO pourrait avoir été modulée par des variations climatiques qui se manifesteraient à une échelle interdécennale. Tous les dix à vingt ans, des remontées d'eaux froides se propageraient depuis les latitudes moyennes vers l'équateur et pourraient "renforcer" plus ou moins les effets d'El Niño dans cette partie du Pacifique. Pendant la seconde moitié du XX^{ème} siècle, cette modulation aurait été moins forte, d'où les différences d'intensité d'ENSO entre cette période et l'Holocène moyen.

INSTITUT DE RECHERCHE
POUR LE DEVELOPPEMENT

213 rue La Fayette - 75480 PARIS Cedex 10
Tél. 01 48 03 77 77 - Fax. 01 48 03 08 29
<http://www.ird.fr>

LE 1^{ER} SALON DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Lyon, du 28 février au 3 mars 2001

Créé par SepelCom, le **Salon des Energies Renouvelables** se tiendra à Lyon-euroexpo, du 28 février au 3 mars 2001.

Événement professionnel de référence en France et en Europe, il s'appuie sur des partenaires actifs comme l'ADEME Rhône-Alpes, FIBRA en partenariat avec le CNDB (Comité National pour le Développement du Bois), la Fédération Française du Bâtiment, RHONEALPENERGIE-Environnement (membre du R.A.R.E.), le Syndicat des Energies Renouvelables et la CAPEB).

Pour sa première édition, il devrait regrouper près de 50 exposants français et étrangers sur environ 1 500 m² et représenter ainsi l'ensemble des filières : énergies solaire thermique et photovoltaïque, bois-énergie, biogaz, énergie éolienne, petite hydraulique, géothermie.

CLC COMMUNICATIONS - CQFC

6 rue de Rome
75008 PARIS

Tél. 01 42 93 04 04 - Fax. 01 42 93 04 03
E-mail : clc-com@teaser.fr

VIE DES SOCIÉTÉS

NOUVELLE CERTIFICATION ISO 14001 POUR SARP INDUSTRIES

SIRA (Chasse-sur-Rhône), filiale de **SARP Industries** (Onyx/Vivendi Environnement) vient d'obtenir la **certification ISO 14001**. SIRA assure le traitement, le recyclage et la valorisation des déchets spéciaux. Il met en oeuvre des techniques de traitement thermique (évapo-incinération), de traitement physico-chimique et de traitement biologique.

En 1997, SIRA a obtenu la certification ISO 9002 pour la réalisation d'analyses relatives au traitement des déchets spéciaux. Cette nouvelle certification ISO 14001 s'inscrit dans la démarche Qualité/Sécurité/Environnement de l'entreprise.

SARP INDUSTRIES

427, route du Hazay
78520 LIMAY
Tél. 01 34 97 25 25



NOMINATION A BRL

Une fonction de **directeur du développement** pour l'ensemble du groupe **BRL** a été créée. C'est **Pierre TERSINET** qui l'a pris en charge.

Ce poste fait directement suite à la volonté exprimée dans les plans d'affaires à 5 ans de BRL d'accroître fortement le chiffre d'affaires du groupe, notamment par la conclusion de nouveaux partenariats et le développement des activités d'aménagement régional ainsi qu'à l'international.

D'autre part, **Bruno VORON** a été nommé Directeur de **BRL Ingénierie**, le bureau d'études de BRL, en remplacement de **Claude DELZENNE** parti pour une retraite bien méritée.

BRL

1105, Av. Pierre Mendès France
30001 NIMES Cedex 5
Tél. 04 66 87 50 00 - Fax. 04 66 84 25 63
E-mail : brl@brl.fr

AUTOUR DU MONDE



LE 3 FEVRIER 2001, JOURNEE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

2001 verra le 30^{ème} anniversaire de la **convention de Ramsar** pour la préservation des zones humides, signée par 122 pays. Aujourd'hui, c'est **1029 sites** qui sont inscrits et donc protégés, ce qui totalise **près de 800 000 km²** à travers le monde.

Cet anniversaire sera l'occasion de manifestations organisées par les bureaux nationaux de la convention, et destinées à promouvoir la découverte de ces espaces.

En France, deux sont déjà programmées :

- En Normandie, le **Groupe Ornithologique Normand** organisera deux visites de découverte de la réserve de la Grande Noé au sein de la ZICO (zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux) de la bouche de Poses, dans l'Eure. Durant 3 heures, à l'aide de longue-vues et de guides d'identification, des animateurs présenteront le site et les oiseaux en commentant leur biologie et leurs rapports avec le milieu.
- En Languedoc Roussillon, la **Société de Protection de la Nature d'Agde** organisera une opération portes ouvertes à la Maison de la Réserve Naturelle du Bagnas.

Toutes les manifestations seront actualisées sur le site Web : www.ramsar.org.

- Le bureau de la convention de Ramsar, chargée de la préservation des zones humides, a nommé **le Dr Nick DAVIDSON** Secrétaire Général, en remplacement du **Dr Bill PHILLIPS**.

Citoyen britannique, Mr DAVIDSON était jusqu'à présent coordinateur scientifique pour l'International Coordination of Wetlands International de Wageningen. Auparavant, il a travaillé au département de zoologie de l'Université de Durham pour le compte du Nature Conservancy Council de Peterborough.

RAMSAR CONVENTION ON WETLANDS

Rue Mauvernay 28
CH-1196 GLAND SWITZERLAND
Tél. 41 22 999 01 70 - Fax. 41 22 999 01 69
E-mail : ramsar@ramsar.org
<http://www.ramsar.org>

ILEC : PROCHAINE CONFERENCE MONDIALE SUR LES LACS

Shiga (JAPON) novembre 2001

Biwako 2001, la conférence internationale sur la préservation et la gestion des lacs, aura lieu à **Shiga du 8 au 18 novembre 2001**. Organisé par l'**International Lake Environment Committee (ILEC)**, il aura pour thème : "Des partenariats pour une vie durable dans les environnements lacustres : pour une gestion fonctionnelle de la gestion globale des ressources". A côté des ateliers, tables rondes diverses et visites, quatre conférences sont prévues :

- Les évolutions culturelles et industrielles : à la recherche d'un mode de vie plus soucieux de l'environnement ;
- Les nouveaux développements dans le domaine de l'éducation à l'environnement ;
- Eau potable et pollution : tendre vers une eau propre et saine ;
- L'écosystème lacustre : population et nature en harmonie.

INTERNATIONAL LAKE ENVIRONMENT COMMITTEE FOUNDATION - ILEC

1091 Oroshimo-sho, Kusatsu-city
SHIGA 525-0001 / JAPAN
Tél. 81 77 568 4567 - Fax. 81 77 568 4568
E-mail : info@mail.ilec.or.or.jp



LE GWP LANCE GLOBWINET

GLOBWINET, le **Global Water Information Network** est l'un des programmes associés du **GWP (Global Water Partnership)**. Il a été créé à l'initiative du **BMZ** le ministère allemand de la Coopération et mis en place par le **GTZ** l'agence allemande de coopération technique.

Les missions du GLOBWINET s'articulent autour de 3 grands thèmes :

- La promotion des principes de **Rio** et de **Dublin** sur la **gestion intégrée des ressources en eau** :
 - . "l'eau douce est une ressource limitée et vulnérable, essentiel pour la vie, le développement et l'environnement ;
 - . sa gestion doit être basée sur une approche participative, impliquant les usagers, les décideurs et l'administration ;
 - . les femmes jouent un rôle primordial dans la présentation de la ressource ;
 - . l'eau a une valeur économique qu'il faut prendre en compte".
- L'amélioration de l'échange d'expériences par les réseaux électroniques ;
- La fourniture, par le biais de l'échange de savoir-faire, d'un outil pour la coopération économique et l'intégration régionale.

GLOBWINET contient des informations sur :

- Les organismes de bassin,
- La législation sur l'eau,
- Les données, par pays sur l'administration et l'état de la ressource.

Deux réseaux régionaux ont, à l'heure actuelle, été développés :

- Le **SAWINET**, South African Water Information Network (www.sawinet.org)
- Le **GEWINET**, German Water Information Network.

GTZ GmbH

P.O. Box 51 80
D - 65726 ESCHBORN / GERMANY
Tél. 49-6196/79-1369 - Fax. 49-6196/79-7194
E-mail : brigitta.meier@gtz.de
<http://www.globwinet.org> ou www.sawinet.org

IBISCUS : NOUVELLE VERSION DU CD-ROM SUD

IBISCUS, le système d'information pour le développement vient de présenter l'édition 2000 de son **CD-ROM SUD**.

Les contenus de ce CD ont été entièrement remis à jour, et il met à notre disposition :

- Un fichier bibliographiques de **150 000 références**,
- Un fichier de **10 000 organismes**,
- Un catalogue de **1600 périodiques** avec leur localisation,
- La présentation des dossiers **VIGIDOC** (dossiers d'information sur les pays francophones du Sud).

L'ergonomie des accès a été revue grâce aux remarques des uns et des autres, pour rendre son utilisation plus facile, en particulier la lisibilité des boutons de commandes et des accès aux index a été améliorée.

On peut désormais accéder directement aux ressources sur Internet grâce aux liens établis à partir des différents fichiers (organismes, partenaires, périodiques).

Les possibilités d'**exportation** des fiches ont éga-

EDITIONS DALIAN : UN GUIDE DE LA SECURITE DES INSTALLATIONS CLASSEES



Depuis les **arrêtés types**, répertoriés par activité, jusqu'aux **instruments statistiques** en passant par l'**auto-diagnostic**, toutes les étapes de la chaîne "Sécurité" sont décrites dans ce nouvel ouvrage, illustrées de cas réels, de modèles d'analyse, de tableaux pratiques.

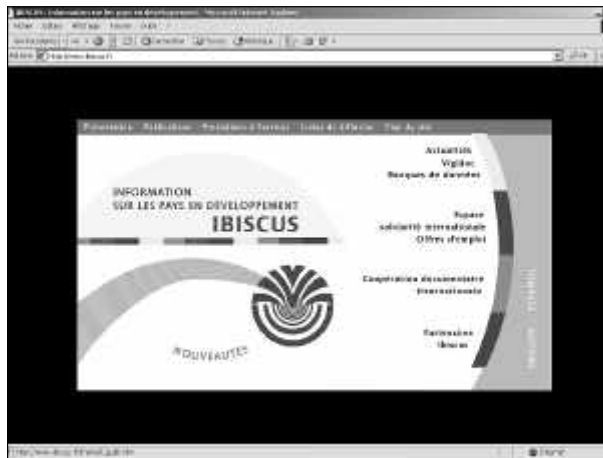
Aucun domaine de la mission quotidienne des responsables sécurité n'est pas négligé : la première partie, juridique, décrypte les textes officiels pour les rendre accessibles à tous ; la deuxième traite de la prévention à l'aide de nombreux questionnaires, check-lists et graphiques ; enfin, la dernière les aide à gérer la mise en oeuvre de leur dispositif de sécurité par la motivation du personnel, la communication interne, la pertinence des investissements et la qualité des assurances.

Pour chacune de ces spécialités, un expert livre le meilleur de son expérience, acquise sur le terrain : ingénieurs chimistes, responsable Production et Sécurité dans l'industrie chimique, docteur en droit public, responsable juridique de fédération de combustibles, chargée de contrat local de sécurité en milieu industriel urbain.

EDITIONS DALIAN

21-23, rue des Ardennes
75927 PARIS Cedex 19
Tél. 01 44 72 46 72 - Fax. 01 44 72 29 88
<http://www.editions-dalian.fr>

lement été simplifiées, avec l'ajout d'un format bureautique.



IBISCUS

1 bis, rue du Havre
75008 PARIS
Tél. 01 42 94 24 34 - Fax. 01 42 94 25 91
E-mail : ibis@ibiscus.fr
<http://www.ibiscus.fr>

CERTU : ORGANISER LES ESPACES PUBLICS POUR MAITRISER LE RUISSELLEMENT URBAIN

Comment utiliser et disposer les espaces publics pour limiter les dommages liés aux épisodes orageux exceptionnels en ville ?

L'ouvrage répond en proposant une démarche par étapes qui s'intègre bien aux projets de lotissement, de voirie ou d'urbanisme : diagnostic, étude de faisabilité, avant-projet et réalisation. Il donne à l'aménageur les moyens de gérer le risque de ruissellement urbain par une conception appropriée des espaces publics : trottoirs, chaussées, parkings, espaces verts et terrains de sport sont agencés et dimensionnés pour écouler et stocker l'eau des averses exceptionnelles qui saturent les réseaux d'assainissement pluvial.

La démarche et les outils proposés ont été mis au point durant la dernière décennie et mis à l'épreuve des réalisations et de leur entretien. Ils sont illustrés par cinq fiches sommaires et deux études de cas détaillées.

CENTRE D'ÉTUDES SUR LES RÉSEAUX, LES TRANSPORTS, L'URBANISME ET LES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES

9 rue Juliette Récamier
69456 LYON Cedex 06
Tél. 04 72 74 58 00 - Fax. 04 72 74 59 80
Web : <http://www.certu.fr>

LAVOISIER : LES STATIONS DE POMPAGE D'EAU



Usines élévatoires d'eau potable, stations de relèvement d'eaux usées ou pluviales, stations de pompage d'eau d'irrigation... Il existe en France plusieurs dizaines de milliers de ces ouvrages et il s'en construit quelques centaines par an.

L'A.G.H.T.M. (Association Générale des Hygiénistes et Techniciens Municipaux) a donc décidé de mettre à la disposition des ingénieurs et tech-

niciciens des services techniques de l'Etat et des collectivités, des bureaux d'études, des entreprises de travaux, des industriels et des sociétés de distribution d'eau, une **cinquième édition de ce traité**. Ce livre, essentiellement pratique, étudie les équipements hydrauliques, l'alimentation en énergie et les appareils de contrôle et de régulation des stations de pompage. Une attention particulière a été portée sur les dispositions à prendre pour limiter les nuisances causées par ces installations et assurer la sécurité du personnel d'exploitation.

Ce traité est le résultat d'un travail approfondi réalisé par la commission "Distribution de l'eau" de l'A.G.H.T.M..

Cette commission a groupé une trentaine d'ingénieurs de l'Administration et de l'Industrie choisis pour leur compétence particulière dans la conception ou la construction des équipements de stations de pompage. Celle-ci a remis à jour la précédente édition pour tenir compte des derniers développements des techniques.

- A signaler que **TEC et DOC LAVOISIER** vient de lancer la 4ème version de son site Web www.lavoisier.fr qui constitue la 1ère base de données d'ouvrages spécialisés français et étrangers sur le marché : 650 000 livres, documents, cd-roms etc... y sont répertoriés, ainsi qu'une base de référence de 35 000 revues spécialisées du monde entier.

EDITIONS TEC & DOC - LAVOISIER
14, rue de Provigny
94236 CACHAN Cedex
Tél. 01 47 40 67 00 - Fax. 01 47 40 67 02
E-mail : editions@lavoisier.fr
<http://www.tec-et-doc.com>
<http://www.lavoisier.fr>

DEUX NOUVEAUX TITRES AUX PRESSES UNIVERSITAIRES DE LIMOGES

- **La protection conventionnelle des espaces naturels.**

Le cri d'alarme des scientifiques devant les dommages irréversibles causés à la **biodiversité** est relayé par les juristes. Si la prise de conscience inégale des pouvoirs publics dans les pays de droit latin ou anglo-saxon s'est traduite par des protections réglementaires diversifiées ou par le recours à la propriété publique, les initiatives privées, issues notamment du mouvement associatif, se développent de plus en plus. Il s'agit pour ces groupements, généralement de caractère privé, dotés de prérogatives variables, d'assurer la préservation des espaces naturels et des habitats de la flore et de la faune sauvages par la maîtrise d'usage. D'où le recours à des instruments juridiques diversifiés, contrats ou servitudes, la difficulté étant de pérenniser la protection instaurée.

Cet ouvrage qui doit beaucoup à **Cyrille de Klemm**, expert auprès de l'IUCN et du **Conseil de l'Europe** et qui lui est dédié, permet une confrontation fructueuse entre les pays de tradition latine et les pays de "Common Law". Il suggère et anticipe les évolutions vers un développement des mesures volontaires de protection et une sensibilisation plus grande des personnes privées à l'exigence vitale de sauvegarde et de respect de la nature.

- **Sport de pleine nature et protection de l'environnement.**

Nature, pleine nature, sport et environnement. Tous ces termes impliquent en eux-mêmes harmonie, plénitude, liberté. Et pourtant, leur conjugaison ne va pas nécessairement de soi, du fait de la diversité des approches des pratiquants ou des usagers et des intérêts en jeu.

Le dénominateur commun réside cependant dans l'idée de protection avec ce qu'elle implique de contraintes réfléchies et acceptées, imposées aussi, sous le signe du respect et de la sauvegarde de ce qui devrait être considéré comme le patrimoine de tous et de chacun.

Que chacun en ait sa part et que tous l'aient en entier.

Cet ouvrage a été rédigé conjointement par le **CRI-DEAU** (Centre de Recherches Interdisciplinaire en Droit de l'Environnement et de l'Urbanisme) et le **Centre de Droit et d'Economie du Sport**.

PULIM
39, rue C. Guérin
87000 LIMOGES Cedex
Tél. 05 55 01 95 35

LU DANS LA PRESSE

CNES MAGAZINE

La revue du **Centre National d'Etudes Spatiales**, consacre un intéressant dossier aux **risques naturels** et à l'apport des techniques spatiales dans leur prévention.

Tremblements de terre, cyclones et tempêtes, inondations, mouvements de terrain, feux de forêts : tous ces phénomènes naturels menacent des millions d'individus à travers le monde. Plus de 3 milliards d'êtres humains vivent aujourd'hui concentrés sur quelques pourcent de la surface des continents, le plus souvent dans des zones à risques. Bien que la fréquence et l'intensité de ces phénomènes ne soit pas plus élevée que par le passé, leurs impacts sur la société et leur coût économique augmentent de façon vertigineuse dans les pays développés comme dans les pays en développement.

A part les feux de forêts, tous ces phénomènes sont précédés de signes avant-coureurs. Et c'est là que les techniques issues de la recherche spatiale se révèlent utiles pour anticiper, améliorer la gestion des moyens, l'information, les communications et la collecte des données.

L'**observation** de la Terre pour l'analyse du risque et la prévention, la **transmission de données** phoniques, d'images et de données pendant l'évènement, les **constats et retour d'expérience** après les catastrophes : dans tous ces domaines, les connaissances et les produits développés lors des recherches spatiales trouvent une application et constituent un fort potentiel pour la gestion de ces crises.

CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES

18, Avenue Edouard Belin
31401 TOULOUSE Cedex 04
Tél. 05 61 27 34 69 - Fax. 05 61 27 34 69
Web : <http://www.cnes.fr>

L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES

A l'occasion de la 16ème édition de Pollutec, la vitrine française des éco-industries, **Vincent JOHANET** publie un numéro de **l'Eau, l'Industrie, les Nuisances** consacré à cet évènement.

C'est ainsi que plus de 50 pages traitent des innovations présentées dans le **domaine de l'eau**, qui reste le secteur le plus important du marché de l'environnement, même si sa croissance (+ 3 % en 2000, + 3,5 % en 2001) semble se stabiliser.

A signaler aussi dans ce numéro un guide pour le **choix des pompes**.

EDITIONS JOHANET

30, Rue René Boulanger - 75010 PARIS
Tél. 01 44 84 78 78 - Fax. 01 42 40 26 46
E-mail : info@editions-johanet.com
Web : <http://www.editions-johanet.com>

BRETAGNE EAU PURE ACTUALITÉS

Le n°10 présente les évolutions envisagées pour les opérations de bassins versants sur la période 200 - 2006. Le nouveau Contrat-Plan, élaboré pour la période 2000-2006, confirme la démarche de bassins versants engagée depuis quelques années dans la région Bretagne et propose de poursuivre les efforts entrepris en renforçant le **programme Bretagne Eau Pure**.

Les évolutions de ce programme nécessitent la mise en place d'une nouvelle convention d'application à laquelle travaillent actuellement les partenaires concernés. Cette convention sera effective fin 2000, début 2001. Tirant parti de l'expérience et des avancées acquises dans les premiers bassins versants, il est proposé d'élargir le nombre de **territoires prioritaires**.

Dans ces bassins versants, une démarche **d'actions collectives**, renforcée par des **actions individuelles** dans les sous-bassins d'urgence est envisagée. Des engagements individuels, définis sur la base de projets environnementaux, précisant les moyens et étapes nécessaires à l'évolution des pratiques des agriculteurs, seront demandés en contrepartie de financements apportés par les partenaires du programme. Ceux-ci seront proposés en complémentarité avec des outils disponibles, comme les contrats territoriaux d'exploitation. Dans les bassins versants prioritaires, des engagements forts seront également demandés à tous les autres acteurs concernés, comme par exemple les collectivités. Bretagne Eau Pure a financé le développement d'outils pour rationaliser la fertilisation azotée.

Ces outils "d'aide à la décision" ainsi créés s'appuient sur le même principe scientifique du "bilan de masse", mais avec des entrées différentes par culture.

Le "**Discazote Maïs**" des Chambre d'Agriculture conserve clairement la notion d'additivité des effets. Sa première clé d'entrée est le passé de fertilisation organique de la parcelle. Il se présente comme un ensemble de cercles concentriques où l'on positionne par des index, successivement, chacune des données considérées comme prioritaires.

Le "**Pluviazote Blé**" de l'Institut des Céréales et des Fourrages (ITCF) intègre la même logique avec un descriptif par étapes successives du système de culture sur la parcelle. Mais son originalité est d'avoir une clé d'entrée par la pluie hivernale. Il se présente comme un kit dans lequel on choisit la réglette adaptée au cas de l'exploitation, qu'on fait coulisser dans un guide pour correspondre au cas de la parcelle.

La "**Réglette Azote Colza**" du Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitain (Cetiom) tient compte de la profondeur du sol, du passé de fertilisation organique et du potentiel de rendement. Son originalité est de prendre en compte la physiologie du colza. Il propose comme entrée prioritaire, la quantité d'azote absorbée par la culture en janvier. Une mesure de la biomasse présente à ce moment est la première clé de décision.

Un prototype de "**Discazote Prairies de graminées**" est en cours de test.

BRETAGNE EAU PURE

4 cours R. Binet
35000 RENNES
Tél. 01 44 41 11 13 - Fax. 01 44 41 46 00
E-mail : bretagne.eau.pure@wanadoo.fr

LE CAS DES EAUX PARTAGÉES : LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE L'EAU

L'Académie de l'Eau s'était déjà penchée sur la gestion des eaux partagées qui pose de réelles questions de nos jours. Une étude engagée sur ce thème avait permis d'examiner le cas de **5 bassins transfrontaliers** : le Rhin, le lac Léman, les fleuves Ibériques, l'Oder et le Sénégal ; ainsi que les traités internationaux existant et les conventions internationales régissant les eaux partagées.

L'objectif de l'Académie était d'en tirer un **vademecum** pour les pays souhaitant s'engager dans la mise en place d'une "Commission internationale de bassin".

Les propositions découlant de cette étude préliminaire, qui proposait les éléments d'une "Charte conseil" pour les commissions de bassin, avaient été présentées à l'Assemblée générale du Réseau International des Organismes de bassin (RIOB) organisée en décembre 1998, à Bahia. Au cours de cette dernière, le RIOB avait envisagé d'aider à la création d'une "Entente des Commissions internationales de bassin".

L'Académie a repris cette réflexion comme cela avait été prévu, pour en élargir les bases. Elle y a été encouragée par l'accueil fait à ses premières propositions par le RIOB, celui venant des travaux du Forum de La Haye, qui a insisté sur l'importance d'une gestion partenariale des eaux partagées,

ainsi que par le soutien qu'elle a obtenu du Ministère français de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

L'étude mise en chantier fin juin 2000 débouchera sur deux rapports :

- Le premier sera axé sur l'analyse de **onze nouveaux bassins** (Danube, Nil, SADC, Parana, Rio grande, Grands lacs et Saint Laurent, Euphrate et Tigre, Mer d'Aral, Mékong, Gange et Brahmapoutre) qui s'ajouteront aux 5 premiers. Cette analyse permettra de mettre en évidence les succès et les échecs d'une bonne gestion des eaux partagées, à partir des motivations des promoteurs des cas étudiés et de leurs moyens d'action ;
- le second, rédigé sous la forme d'un **guide**, présentera des propositions issues des seize cas étudiés pour aider les pays souhaitant agir ensemble au sein d'un même bassin en vue de gérer plus efficacement les ressources en eau. Il utilisera le rapport réalisé sur ce thème et qui a été présenté au forum de La Haye.

Un rapport d'étape a été présenté par M. Albert ROUX lors de l'Assemblée Générale du RIOB à Zakopane (POLOGNE) début octobre.

ACADEMIE DE L'EAU

51, rue Salvadoir Allende
92027 NANTERRE

Tél. 01 41 20 16 00 - Fax. 01 41 20 16 89
Web : <http://www.oieau.org/academie.fr>

Office International de l'Eau

LES CAHIERS TECHNIQUES

DES GUIDES TECHNIQUES PRATIQUES PEDAGOGIQUES A L'USAGE DES PROFESSIONNELS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- 1 - Entretien et maintenance des pompes centrifuges (75 F)
- 2 - Techniques et méthodes de recherche et de détection des fuites dans les réseaux d'adduction d'eau (75 F)
- 3 - L'utilisation des réactifs de traitement d'eau potable et le contrôle de leur mise en oeuvre (65 F)
- 4 - Utilisation et entretien des instruments de mesure dans le contrôle de la qualité des eaux (65 F)
- 5 - La distribution de l'eau potable. LE COMPTAGE (65 F)
- 6 - Choisir - Mise en oeuvre - Entretien LA ROBINETTERIE (60 F)
- 7 - Conception - Réception - Entretien - Réhabilitation RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (85 F)
- 8 - Eaux usées urbaines NITRIFICATION DENITRIFICATION DEPHTOSPHATATION (65 F) Contraintes d'exploitation
- 9 - Principe, exploitation et maintenance des installations L'OZONATION DES EAUX (75 F)
- 10 - Principe, exploitation et maintenance des installations LA CHLORATION DES EAUX (75 F)
- 11 - Principe, matériels et équipements, exploitation LA TELEGESTION DES RESEAUX (75 F)
- 12 - Pour l'adduction et la distribution de l'eau potable POSTE DES CANALISATIONS (100 F)
- 13 - L'EAU d'alimentation des GENERATEURS DE VAPEUR (75 F) Traitements et conditionnement
- 14 - Les pompes DEMARRAGE, ARRÊT VARIATION DE VITESSE (75 F)
- 15 - Production - Utilisation Contrôle LE DIOXYDE DE CHLORE (75 F)
- 16 - LA SURPRESSION Principe - Applications Dimensionnement (65 F)
- 17 - Conception - Réception Entretien et maintenance LE POMPAGE DES EAUX USEES (85 F)

HORS-SERIE
QU'EST-CE QUE L'EPURATION ? (60 F)

EAU développement international

DISTRIBUTEUR
Ester - BP 6916 - 87069 Limoges Cedex
Tél. : +33 (0) 5 55 35 08 70 - Fax : +33 (0) 5 55 35 08 77

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

TCHAD : UN SCHEMA DIRECTEUR NATIONAL

L'exploitation des ressources pétrolières prospectées dans le Sud du Tchad est plus proche que jamais. L'économie tchadienne (viande, coton, sucre) va s'en trouver accélérée.

C'est le moment choisi par le **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)** pour financer le premier **Schéma Directeur national pour l'eau et l'assainissement**.

Le Schéma Directeur aura quatre composantes : ressources en eau, hydrauliques agricole, villageoise et urbaine.

La préparation de cette dernière a été confiée en juin 2000 à un groupe d'experts tchadiens et à l'**Office International de l'Eau**.

En principe l'eau ne manque pas au Tchad. La compétition entre les usagers existe dans les campagnes, entre les animaux (13 millions de tête de bétail) et les hommes mais pas dans les villes, où l'industrie est limitée.

Ce qui manque, ce sont **les moyens financiers durables** susceptibles de garantir d'abord la permanence de la disponibilité actuelle, puis une extension des réseaux de bornes fontaines d'abord, de la distribution ensuite.

La Société Tchadienne des Eaux et de l'Énergie (STEE) est devenue concessionnaire de l'Etat et vérifie sa gestion par délégation de service. Un plan raisonnable de remise à niveau des infrastructures est en cours. Dans les villes non desservies, des projets municipaux se font jour grâce à l'aide internationale.

L'assainissement reste d'abord un énorme problème d'évacuation des eaux de pluie et de drainage des crues saisonnières. La collecte des eaux usées est inexistante au Tchad. Dans les villes, et à N'Djamena en particulier, se développe un réseau d'associations spontanées d'habitants qui prennent peu à peu en main les responsabilités primaires d'hygiène. Ces associations ont d'emblée opté pour un fonctionnement commercial, qui leur réussit très bien.



SLOVAQUIE : VERS L'INTEGRATION EUROPEENNE

Pour favoriser l'accès à l'Union Européenne des Pays d'Europe Centrale, la Commission à Bruxelles a créé plusieurs programmes de financement d'infrastructures : "**Instrument for Structural Policies for preAccession**" (ISPA) est l'un de ceux-ci.

Encore faut-il pouvoir monter les projets selon les normes techniques, économiques et administratives communautaires.

Pour aider les candidats, le Secrétariat du gouvernement Slovaque a demandé à l'**Office International de l'Eau** de réaliser un audit de projets en cours.

L'expert de l'Office International de l'Eau a auditionné, en compagnie des fonctionnaires spécialisés du Ministère de l'Environnement slovaque, **seize projets de 6 à 80 M EURO** en matière d'infrastructures d'alimentation en eau, de collecte et traitement des eaux usées, de traitement des déchets, de lutte contre la pollution atmosphérique, présentés par des groupements de collectivités, des entreprises, ou des bureaux de promotion régionale.

Les projets présentaient tous une bonne qualité technologique. Par contre tous manquaient d'une analyse économique et financière, et d'une étude d'impact.

L'intervention de l'Office International de l'Eau a permis :

- 1) de resituer les projets dans la politique générale de protection de l'environnement,
- 2) de les classer dans la Plan prioritaire de protection de l'environnement slovaque,
- 3) de mettre en évidence l'impact des travaux prévus sur l'environnement et de le mesurer concrètement,
- 4) d'introduire le principe de pollueur-payeur,
- 5) de rechercher les moyens d'assurer la couverture financière durable des coûts de fonctionnement et de maintenance,
- 6) d'identifier des indicateurs coût-avantage, en se rapprochant des standards européens de sélection des projets.

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU
Direction Générale
21 rue de Madrid
75008 PARIS
Tél. 01 44 90 88 60 - Fax. 01 40 08 01 45
E-mail : dg@oieau.fr
<http://www.oieau.fr>

NOMINATIONS A LA DIRECTION GENERALE DE L'OIEAU

Pierre CHANTREL : adjoint au Directeur Général, chargé des Affaires Européennes, de l'Europe Centrale et Orientale et de la Communauté des Etats Indépendants.

Denis FOURMEAU : adjoint au Directeur Général, chargé de la Méditerranée et de l'Asie.

- **Pierre CHANTREL** - 51 ans, Ingénieur hors classe du Génie Sanitaire au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, après avoir été chargé des travaux pour les collectivités à la Direction Départementale de l'Équipement de Rennes, en 1974, a assuré de 1975 à 1985 la coordination de la protection sanitaire de l'environnement en Région Centre à la DRASS d'Orléans.

Détaché auprès du Gouvernement ivoirien à Abidjan, d'abord au Ministère de la Marine de 1985 à 1988, puis au Ministère de l'Environnement, de la Construction et de l'Urbanisme de 1988 à 1992, il a ensuite été nommé chef du Service Santé-Environnement, chargé du Bassin Loire-Bretagne, à la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (Centre) de nouveau à Orléans.

- **Denis FOURMEAU** - 36 ans, est Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat au Ministère de l'Équipement et Titulaire d'un Master of International Business (ENPC et Hong Kong University Business School).

Après avoir été adjoint du directeur des Affaires Internationales à l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat à Lyon en 1986 et 1987, il a rejoint l'Ambassade de France en Indonésie à Djakarta comme attaché scientifique-adjoint - 1987-1988 -, avant d'être chargé des investissements étrangers au Ministère de l'Industrie à Paris de 1988 à 1990.

Attaché de Coopération Technique à l'Ambassade de France au Maroc de 1990 à 1993, il a ensuite, après un stage d'analyste des grands projets d'infrastructures au Crédit Lyonnais en 1994, été chargé du Développement International à l'ENPC en 1995-96, avant d'être nommé attaché commercial pour les équipements et les travaux publics au Poste d'Expansion Economique Français, Ministère de l'Economie et des Finances, en Jordanie à Amman de 1996 à 2000.

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU
Direction Générale
21 rue de Madrid
75008 PARIS
Tél. 01 44 90 88 60 - Fax. 01 40 08 01 45
E-mail : dg@oieau.fr
<http://www.oieau.fr>

ENGREF - OIEAU : UNE COLLABORATION FRUCTUEUSE

Le centre ENGREF de Montpellier assure la formation d'ingénieurs du Génie Rural, des Eaux et des Forêts. La spécialisation "eau" concerne soit des formations doctorales (DEA - Doctorat) soit un mastère spécialisé.

Depuis 4 ans, l'Office International de l'Eau fait partie des organismes qui proposent des sujets de synthèses aux élèves-ingénieurs, leur permettant ainsi de valider certains enseignements.

De plus, l'OIEau couronne les **trois meilleurs travaux** et leur attribue un prix de valeur de 3 000 francs. C'est le 13 novembre dernier qu'ont été décernés à Paris ces prix, à l'occasion de la remise des diplômes de fin d'années.

- Le **prix de la clarte** a été attribué à Catherine RONSOUX pour son travail sur "**L'épuration des lixiviats de décharge : état de l'art et dimensions économiques**";
- le **prix de l'exhaustivité** a récompensé Maeva DORON pour son travail sur "**Cryptosporidium dans l'environnement aquatique : conséquences pour les eaux de distribution**";
- le **prix de l'actualité** a été donné à Emmanuel BRAUN pour son travail sur "**Les grands fleuves mondiaux : en marche vers la gestion intégrée ?**"

L'OIEau assure la distribution de ces synthèses, sous forme de recueils (*voir page ci-contre*), disponibles au service Documentation.

ECOLE NATIONALE DU GÉNIE RURAL
DES EAUX ET FORÊTS (E.N.G.R.E.F.)

648 rue Jean-François BRETON
34090 MONTPELLIER

Tél. 04 67 04 71 00

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU
Service National d'Information
et de Documentation
sur l'Eau

15 rue Edouard Chamberland
87065 LIMOGES Cedex

Tél. 05 55 11 47 47 - Fax. 05 55 11 47 48

Web : <http://www.oieau.fr>

E-mail : snide@oieau.fr

RECUEILS ENGREF-OIEau 2000

AMENAGEMENT DES MILIEUX

- L'annonce des crues en France
- Sécurité des digues de protection contre les inondations: quelle capacité de résistance à la surverse ?
- Conséquences de la navigabilité sur la gestion technique et institutionnelle des cours d'eau

EAU ET AGRICULTURE

- Quels traitements pour les effluents des élevages industriels de volailles ?
- Régulation des canaux d'irrigation: techniques classiques et automatismes

POLITIQUE

- Pays développés à faibles ressources en eau: quelles stratégies pour économiser l'eau ?
- Directive-cadre sur l'eau, enjeux et conséquences
- La gestion intégrée par bassin versant des ressources en eau : quelques exemples en Europe hors France
- Grands fleuves mondiaux: en marche vers la gestion intégrée ?

GESTION DE LA QUALITE

- Systèmes institutionnels de contrôle de la qualité des eaux dans le monde: fonctionnement, bilan et conséquences sur l'évolution de la qualité
- La dilution des eaux pour satisfaire aux normes de qualité de l'eau potable

GESTION DE LA RESSOURCE ET DES ECOSYSTEMES

- Le radar météorologique, un outil pour l'hydrologie: principes, limites et applications en France
- La gestion des risques liés aux embacles
- Comment concilier prélèvements et débit en période d'étiage et à quel coût ?
- Usage des eaux souterraines du monde : exemples de mesures prises pour la lutte contre la surexploitation

BOUES ET DECHETS

- L'épuration des lixiviats de décharges, état de l'art et dimensions économiques
- Quelles stratégies adopte le secteur agro-alimentaire pour recycler ses boues d'épuration ?

GESTION DES OUVRAGES

- Modernisation des ouvrages gravitaires de transport d'eau : méthodologie
- Etats des lieux et coût de mise en place des périmètres de protection de captage en France
- Le patrimoine français d'alimentation en eau potable, inventaire technique et économique. importance de la prise en compte du renouvellement des réseaux. comparaison avec la Finlande et l'Espagne

POLLUTION DES EAUX

- Les substances médicamenteuses rejetées dans les eaux usées urbaines
- Cryptosporidium dans l'environnement aquatique: conséquences pour les eaux de distribution

GESTION DES SERVICES

- Privatisation des services d'eau: exemples en Amérique du sud dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement
- A quelles conditions une collectivité peut-elle envisager de passer en régie pour l'eau et l'assainissement ?
- Modes de facturation de l'eau domestique dans le monde

SOCIOLOGIE

- La baisse de la consommation d'eau chez les gros consommateurs en France
- A la recherche d'une eau pure : le succès des eaux en bouteille

EAU ET INDUSTRIE

- Procédures et techniques de dépollution du cadmium dans l'industrie
- Management de la qualité et management de l'environnement dans les usines de traitement de l'eau

GESTION DE LA QUALITE

- Systèmes institutionnels de contrôle de la qualité des eaux dans le monde: fonctionnement, bilan et conséquences sur l'évolution de la qualité
- La dilution des eaux pour satisfaire aux normes de qualité de l'eau potable

Chaque recueil est vendu au prix de 200 F.